



RAPPORT 2016

de l'Observatoire Prospectif
des métiers et des qualifications
dans les Transports
et la Logistique



**Commission Paritaire Nationale
professionnelle de l'Emploi et
de la formation professionnelle
dans les transports routiers et les
activités auxiliaires du transport
(CPNE)**



**Avec la participation
de l'AFT et de l'OPCA
Transports et Services**



RAPPORT 2016

Sommaire

Édito	5
Contexte économique général	6
Bilan 2016 des activités de la CPNE	7
Bilan 2016 des activités de l'OPTL	8
Champ d'application et d'observation	9
Établissements	16
Effectifs	20
Démographie	32
Santé au travail	36
Mouvements de main d'œuvre	39
Intérim	47
Marché du travail	49
Formation	59
Insertion professionnelle	76
Prospective	80

Édito



L'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications professionnelles du Transport et de la Logistique (OPTL) est une émanation de la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la formation dans les métiers du Transport et de la Logistique (CPNE).

La réforme de la formation en 2014 renforce le rôle d'un tel outil d'observation pour toutes les branches. Cela prouve la perspicacité qu'ont eue les partenaires sociaux de la branche Transport et Logistique d'avoir mis en place cet outil avant l'obligation légale posée en 2004.

Les partenaires sociaux ont été également précurseurs en développant des OPTL régionaux actifs depuis de nombreuses années.

Cette maturité permet de défendre les intérêts de la formation de notre branche auprès des institutionnels nationaux et régionaux, cela n'est pas toujours simple, mais du fait du respect du paritarisme cela doit s'imposer naturellement. Elle permet également d'éclairer les priorités de financement de formation par l'organisme collecteur, désormais unique, qu'est l'OPCA Transports et Services.

Bien plus qu'hier, avec la réforme de la formation professionnelle de 2014, les racines régionales sont importantes. Les déclinaisons régionales de l'OPTL sont désormais des interlocuteurs incontournables de proximité pour défendre l'intérêt de la branche auprès des institutions régionales.

Nous éditons en 2016 les chiffres au 31/12/2015 et respectons l'objectif que nous nous étions fixé.

Cette année 2015 est un bon cru pour la branche, avec 2 % de salariés en plus soit 12 800 personnes.

Sur le fond, vous verrez dans ce rapport des chiffres qui montrent le besoin d'évolution des formations et des orientations des salariés et des entreprises. Le transport routier de marchandises crée à nouveau de l'emploi, soutenu en particulier par les prestataires logistiques. Le transport routier de voyageurs et le transport sanitaire continuent de créer des postes. Toute la branche continue de recruter et cela est à souligner alors que l'avenir est encore incertain au niveau économique.

Si ce rapport est si riche en enseignements nous le devons tout d'abord aux délégations régionales de l'AFT, et à son département des études transport et logistique, à l'OPCA Transports et Services, et bien entendu aux partenaires sociaux, membres du comité de pilotage de l'OPTL.

Avec tous nos remerciements.

La présidence paritaire

Denis SCHIRM

Président OPTL

Vice-Président CPNE

Michel CHALOT

Président CPNE

Vice-Président OPTL

Contexte économique général

En 2015, la croissance de l'économie française s'affermi : le produit intérieur brut en euros constants progresse de 1,3 %, après deux années de croissance modérée (+ 0,6 % en 2013 et en 2014), mais moins rapidement que chez nos principaux partenaires (en Espagne le PIB croît de 3,2 %, au Royaume-Uni de 2,4 %, en Allemagne de 1,5 %). La consommation des ménages accélère et les dépenses d'investissement rebondissent.

Pour la deuxième année consécutive, la production de l'industrie manufacturière (hors énergie et mines) progresse en 2015 (1,7 %), plus rapidement que les années précédentes (0,3 % en moyenne annuelle depuis 2010). La fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (20 % de l'industrie manufacturière) progresse de 0,9 % en 2015 et de 0,5 % en moyenne annuelle depuis 2010. La production d'équipements électriques, électroniques progresse en 2015 de 1,3 %.

L'activité dans le commerce de détail (commerce, réparation d'automobiles et de motocycles) rebondit et progresse de 3,2 % (1,9 % en moyenne annuelle depuis 2010). La tendance à la baisse dans les magasins non spécialisés (hypermarchés) se poursuivrait malgré le développement des "drive" ; le commerce électronique semble se développer sans qu'il en existe de mesure.

En revanche, deux branches utilisatrices de transport de moyenne ou courte distance, la construction et l'agriculture, ont une production en baisse. La production de la branche agriculture sylviculture et pêche diminue de 2,2 % (après une croissance exceptionnelle de 6,5 % en 2014) suite aux épisodes de sécheresse de l'été. L'activité des entreprises du bâtiment continue de se dégrader : - 2,1 % en 2015 après -2,7 % en 2014 (- 1,0 % en moyenne annuelle depuis 2010).

Les importations de produits nécessitant du transport (produits industriels et produits agricoles essentiellement) croissent de 6,7 % en 2015 et de 3,6 % en moyenne annuelle depuis 2010. Les exportations de produits nécessitant du transport croissent de 6,9 % en 2015 et de 3,4 % en moyenne annuelle depuis 2010.

L'activité du transport intérieur routier de marchandises, y compris VUL, mesurée en tonnes-kilomètres (t-km) est en baisse de 2,5 % du fait du recul de 5,7 % du pavillon français, alors que le pavillon étranger progresserait de 3 %. Depuis 2010, elle a baissé en moyenne de 1,3 % par an. Le transport national routier par des poids lourds étrangers représente 38,9 % des tonnes-kilomètres en 2015. 4,8 % du transport national en France métropolitaine est réalisé par des pavillons étrangers en cabotage. Près de 25 % de ce cabotage est réalisé par le pavillon espagnol et 15 % par le pavillon polonais. L'activité des poids lourds immatriculés en France se contracte de 6,8 % en 2015, soit une quatrième année consécutive de repli, et concerne tous les grands types de marchandises. Le transport national pour compte d'autrui continue de baisser (- 8,4 %) et atteint son niveau le plus bas depuis 1998. Le transport national pour compte propre progresse de 0,5 %. La partie française du transport international sous pavillon français se contracte de 11,3 % en 2015.

Le transport de marchandises par véhicules utilitaires légers (13,6 % du pavillon français) s'accroît de 2 %.

La part du trafic à vide, qui représente 23,4 % du trafic, poursuit sa baisse en 2015.

2015 est marquée par une progression notable du fret ferroviaire (+ 5,1 %, après + 1,1 % en 2014) qui représente 10,6 % du transport de marchandises. Le transport fluvial, avec la diminution d'activité dans le bâtiment et les travaux publics, décroît de 3,7 % et reste marginal dans les transports (2,3 %).

La production des activités d'organisation et de logistique croît de 3,1 %.

Le transport collectif de voyageurs sur longue distance mesuré en voyageurs-kilomètres progresse de 0,9 %.

Le transport routier réalisé en autocars interurbains réguliers et occasionnels (y compris les autocars étrangers) s'accroît de 1,6 %. La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a libéralisé le transport régulier interurbain de voyageurs par autocar. Dans son bilan des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2015, l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer) indique qu'entre le



8 août et le 31 décembre 2015, 770 400 passagers ont emprunté ces autocars en parcourant en moyenne 376 km.

Sur les trois premiers trimestres de l'année 2016, l'acquis de croissance du PIB français est de 1,1 %.

Les premières données sur 2016 montrent que le TRM français se redresse : au premier trimestre, l'activité des véhicules immatriculés en France de plus de 3,5 tonnes augmente de 4,1 % par rapport au trimestre précédent, plus fortement pour le compte d'autrui (+ 15,4 %) que pour le compte propre (0,7 %).

L'emploi salarié dans le transport routier de fret progresse de 0,7 % au premier trimestre 2016 et 0,8 % au deuxième trimestre. Dans la manutention et l'entreposage, l'emploi augmente successivement de 0,8 % puis 0,5 % au cours des deux premiers trimestres. L'emploi des transports terrestres de voyageurs non ferroviaires progresse de 0,8 % puis 1,3 % sur cette même période.

Sources :

Les Comptes de la Nation en 2015, INSEE Première, mai 2016

Les comptes des transports en 2015, 53^{ème} rapport de la commission des comptes des transports de la Nation, juillet 2016

Comptes nationaux trimestriels, INSEE Conjoncture, octobre 2016

Emploi salarié et marché du travail dans les transports au deuxième trimestre 2016, Datalab, octobre 2016

Bilan 2016 des activités de la CPNE (Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle)

En 2016, la CPNE a mené un certain nombre d'actions :

- Mise à jour des listes des formations professionnelles de la Branche Transport éligibles au titre du CPF (Compte Personnel de Formation), avec l'insertion en particulier de la formation d'auxiliaire ambulancier
- Validation de la liste des centres de formation soutenus par la Profession et à ce titre bénéficiant du reversement des fonds libres de la taxe d'apprentissage
- Élaboration d'un CQP Déménageur sur porteur (en cours)
- Mise en oeuvre de l'ADEC Transports routiers et activités connexes (Action de développement de l'Emploi et des Compétences)
- Travaux relatifs à l'ouverture des titres professionnels à l'apprentissage
- Préparation de l'accord formation
- Participation aux travaux du COPANEF



Bilan 2016 des activités de l'OPTL

(Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique)

Conformément au rôle donné aux Observatoires Prospectifs des Métiers, des Qualifications et des Compétences (OPMQC) par l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 14 décembre 2013 relatif à la formation professionnelle, l'OPTL est un outil technique paritaire d'information, de connaissance et d'analyse permettant à la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport de conduire une politique d'emploi, de qualification et de formation professionnelles.

Il est un des rares OPMQC à posséder des déclinaisons territoriales. En 2016, certains OPTL régionaux concernés par la réforme territoriale instituée par la loi du 16 janvier 2015, relative à la délimitation des régions, ont organisé des réunions communes. Ce processus de fusion sera poursuivi en 2017. La Présidence paritaire

accompagnera les fusions par l'intermédiaire de lettres de cadrage qui seront envoyées aux OPTL régionaux à cet effet. Dorénavant, les rapports régionaux OPTL seront publiés pour chacune des régions sur les contours territoriaux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Ils continueront néanmoins de contenir des informations sur les anciens périmètres régionaux.

Il s'agit ainsi de faire en sorte que les OPTL régionaux puissent pleinement jouer leur rôle auprès de leurs interlocuteurs traditionnels (Conseil Régional, Pôle emploi, DIRECCTE...), mais aussi des nouveaux acteurs régionaux de la formation professionnelle : CREFOP (Conseil Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle), COPAREF (Comité Paritaire interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation professionnelle)...

L'AFT ET L'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES, DES PARTENAIRES FORTS DE L'OPTL

L'AFT :

- Réalise, grâce à ses délégations régionales, l'enquête annuelle auprès des établissements de la branche
- Recueille des données auprès d'un grand nombre de fournisseurs : ACOSS, URSSAF, Ministères, Pôle emploi, INSEE, OPCA Transports et Services, CPNE, Klésia, Ellisphere (ex-COFACE), AFTRAL, Promotrans...
- Exploite et analyse les résultats des enquêtes et statistiques recueillies (ajustement au champ conventionnel, déclinaison par région...)
- Produit et diffuse un ensemble de documents valorisant les analyses OPTL auprès des entreprises et d'un public institutionnel : synthèses régionales, sectorielles, rapports de situation comparée...
- Élabore et rédige, en lien avec les présidences paritaires régionales de l'OPTL, les rapports annuels régionaux OPTL
- Élabore et rédige, en lien avec le comité de pilotage OPTL et la présidence paritaire nationale, le rapport annuel national de l'OPTL
- Héberge, développe et met à jour le site Internet www.optl.fr
- Diffuse les rapports régionaux et national de l'OPTL
- Co-anime avec les présidences paritaires régionales les réunions des OPTL régionaux
- Co-anime avec la présidence paritaire nationale les réunions du comité de pilotage OPTL
- Organise et anime avec la présidence paritaire les Journées OPTL qui rassemblent tous les deux ans l'ensemble des membres OPTL
- Co-organise la conférence de presse annuelle OPTL avec l'OPCA Transports et Services
- Héberge les OPTL régionaux.



L'OPCA Transports et Services :

- Prend en charge les frais de déplacement des membres OPTL
- Finance la conception graphique et l'impression du rapport national OPTL
- Participe aux réunions des OPTL régionaux, du comité de pilotage OPTL et des Journées biennales OPTL
- Communique les statistiques sur les formations de la branche qu'il finance et contribue à la rédaction du rapport
- Diffuse les rapports OPTL
- Organise la conférence de presse annuelle OPTL
- Réalise une veille des retombées presse
- Assure le secrétariat de l'OPTL
- Héberge l'OPTL national.

Champ d'application et d'observation

Conformément aux objectifs généraux définis par les partenaires sociaux, la Commission Paritaire Nationale professionnelle de l'Emploi et de la formation professionnelle dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport (CPNE) est chargée, notamment :

- d'établir et de tenir à jour les définitions des familles professionnelles qui regroupent les emplois de ces secteurs d'activité ;
- d'évaluer la répartition des postes de travail entre ces familles professionnelles ;
- de prévoir chaque année les évolutions du nombre d'emplois et de la demande de formation continue.

Le Comité paritaire de pilotage de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL), créé par l'Accord du 25 novembre 2004 relatif à la formation professionnelle et à l'emploi dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport, mis en place sous l'égide de

la CPNE, est chargé de préparer un bilan annuel de l'évolution qualitative et quantitative des emplois et des qualifications.

Les éléments d'information figurant dans cette brochure s'inscrivent dans le cadre de ce bilan annuel.

Son analyse doit permettre aux entreprises de mieux définir leur politique de formation, aux salariés de mieux élaborer leurs projets professionnels, aux membres de la CPNE de faire des recommandations sur les priorités de formation professionnelle.

En outre, dans chaque région administrative de métropole, un bilan annuel régional de même nature que celui préparé au niveau national est présenté par les représentations régionales de l'Observatoire national prospectif des métiers et des qualifications.

Le champ de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport

Ce rapport concerne les entreprises du champ de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport.

Codes NAF de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport (dans la nouvelle NAF REV-2)

Terminologie utilisée dans le présent document

NAF REV. 2 Intitulé du poste

Transport routier de marchandises (TRM)

- 49.41A Transports routiers de fret interurbains
- 49.41B Transports routiers de fret de proximité
- 53.20Z Autres activités de poste et de courrier
- 80.10Z Activités de sécurité privée (*)

Transport routier de voyageurs (TRV)

- 49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs
- 49.39B Autres transports routiers de voyageurs

Déménagement (DEM)

- 49.42Z Déménagement

Location (LOC)

- 49.41C Location de camions avec chauffeur
- 77.12Z Location et location-bail de camions (*)

Auxiliaires de transport (AUX)

- 52.29A Messagerie, fret express
- 52.29B Affrètement et organisation des transports (*)

Prestataires logistiques (PRL)

- 52.10B Entreposage et stockage non frigorifique (*) (**)

Transport sanitaire (TRS)

- 86.90A Ambulances

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.

(**) Depuis le 1^{er} février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique.



Le rapport emploie à plusieurs reprises l'expression « **activité Marchandises** » pour désigner le regroupement des secteurs transport routier de marchandises (TRM), déménagement (DEM), activités auxiliaires (AUX), loueurs (LOC) et prestataires logistiques (PRL), ainsi que l'expression « **transport routier de personnes** » qui recouvre le transport routier de voyageurs (TRV) et le transport sanitaire (TRS).



Les outils statistiques dédiés de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL)

Une exploitation très complète des statistiques disponibles relatives à l'emploi et à la formation dans la branche conventionnelle

Des données sont recueillies chaque année auprès d'un grand nombre d'organisations publiques et privées : Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM), Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Ministère de la Santé, ACOSS, Pôle emploi, INSEE, DARES, Ellisphere, OPCA Transports et Services, FONGECFA-Transport, AGECEFA-Voyageurs, AFT, AFTRAL, Promotrans, EST, Brink's, Items, Loomis, Prosegur, Temis...

Ces informations font ici l'objet d'une exploitation spécifique pour les ajuster au champ de la CCNTR.

Une enquête annuelle auprès d'un échantillon représentatif d'établissements de la branche conventionnelle

En complément des sources statistiques publiques, une enquête annuelle, réalisée depuis 1990 par les délégations régionales de la Direction des Relations Institutionnelles et des Études de l'AFT, permet d'avoir une meilleure approche des spécificités de l'emploi dans la branche conventionnelle.

La méthode d'échantillonnage repose sur des quotas par région, taille d'établissement et secteur d'activité. Pour le présent bilan, 2 811 questionnaires recueillis en 2016 auprès d'autant d'établissements ont été exploités, représentant 72 885 salariés. La statistique ACOSS ajustée au champ conventionnel sert cette année de pierre angulaire au calcul des pondérations statistiques pour redresser les données. L'enquête porte ainsi sur 7 % des établissements et 11 % des salariés de la branche conventionnelle. L'intervalle de confiance (« marge d'erreur ») des données nationales figurant dans la présente brochure se situe en deçà de 2 %.

Cette enquête permet à la Commission Paritaire Nationale professionnelle de l'Emploi et de la formation professionnelle dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport (CPNE) de présenter des informations chiffrées aux plans national et régional par l'élaboration de Tableaux de bord régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle. La Profession dispose ainsi d'un outil de connaissance, de dialogue et d'action en matière d'emploi, de qualification et de formation dont la fiabilité est démontrée chaque année.

Un grand nombre d'indicateurs présentés ici sont issus de l'exploitation de cette enquête.

Une ventilation des effectifs selon une nomenclature des emplois propre à la branche conventionnelle

Les données d'enquête permettent notamment la ventilation des effectifs en familles professionnelles selon une nomenclature des emplois spécifique à la branche conventionnelle.

Une famille professionnelle est constituée par l'ensemble des emplois qui correspondent à une même finalité et à une même technicité professionnelle, quel que soit le niveau de compétence dans cette technicité. C'est l'ensemble des emplois liés à l'exercice d'une activité de l'entreprise ou à un domaine de l'administration de l'entreprise ; c'est l'espace naturel dans lequel évoluent habituellement les salariés et à l'intérieur duquel se produit l'évolution la plus fréquente de carrière.

Ces familles professionnelles ont évolué en 2014, en spécialisant la précédente famille professionnelle « Exploitation » sur l'« Exploitation Transport » et en ajoutant à la précédente famille professionnelle « Manutention-Magasinage » les exploitants logistiques, pour former une grande famille « Logistique/Manutention/Magasinage », qui rassemble l'ensemble des métiers de la logistique et de l'entrepôt. L'intérêt est double : d'une part, mieux identifier le poids des métiers de la logistique et de l'entrepôt dans la branche, dans un contexte où ils se développent, et d'autre part, pouvoir disposer de statistiques sur le nombre d'exploitants logistiques en croisant la famille professionnelle « Logistique-Manutention-Magasinage » avec la catégorie socio-professionnelle (CSP).

Par ailleurs, **des sous-familles professionnelles ont été introduites**, pour une meilleure visibilité de ce que recouvrent en particulier les métiers de la famille professionnelle « Conduite ».

Remerciements

Le présent document a été élaboré grâce aux informations recueillies et exploitées par la Direction des Relations Institutionnelles et des Etudes de l'AFT qui a également proposé une rédaction pour ce rapport. Les rapports régionaux OPTL sont pour leur part élaborés et diffusés par les délégations régionales de l'AFT, en lien avec les membres des OPTL régionaux et plus particulièrement leur présidence paritaire. L'OPCA Transports et Services a financé la conception graphique et l'impression du rapport national OPTL. Son élaboration a fait l'objet d'un suivi attentif par les membres du comité de pilotage OPTL. L'ensemble des structures paritaires de la formation professionnelle des transports routiers et activités auxiliaires y sont associées : CPNE, OPCA Transports et Services, fédérations patronales, organisations salariales. Que tous ceux qui ont pris part à ces travaux en soient remerciés.

Les familles professionnelles de la branche conventionnelle

CODES	DÉNOMINATIONS	DÉFINITIONS
● 1	DIRECTION	Emplois de direction, notamment dans les petites entreprises (au moins un salarié) et de direction générale avec statut de salarié ou assimilé.
● 2	GESTION	Emplois relevant des services généraux de l'entreprise.
● 3	VENTES/ACHATS	Emplois caractérisés par le démarchage, la visite et la négociation auprès des clients et auprès des fournisseurs y compris les postes liés aux fonctions d'accompagnement : marketing, publicité, relations publiques.
● 4	TECHNIQUES D'EXPLOITATION TRANSPORT	
	<ul style="list-style-type: none"> • Transports routiers et messagerie/fret express • Transports multimodaux • Déménagements • Location • Transport de voyageurs • Transport sanitaire 	Emplois caractérisés par l'utilisation de techniques ou l'application de réglementations, les unes et les autres propres aux activités du transport.
● 5	LOGISTIQUE/MANUTENTION/MAGASINAGE	Emplois liés aux opérations de logistique, de manutention, de stockage et de magasinage.
● 6	CONDUITE	Emplois caractérisés par la conduite de véhicules de transport routier, quelles que soient leurs caractéristiques et les distances parcourues.
● 6.1	• Transport de personnes	
● 6.1.1	> Transport de voyageurs	
● 6.1.1.1	> 1 ^{er} groupe	Emplois caractérisés à la fois par les déplacements d'une durée de plusieurs jours (la relation avec la ou les personnes transportées se situant hors du cadre strict d'un contrat de transport) et l'action auprès de prestataires de services extérieurs.
● 6.1.1.2	> 2 ^e groupe	Emplois autres que ceux relevant du 1 ^{er} groupe (services réguliers, services scolaires, lignes régulières, excursions à la journée, etc...).
● 6.1.2	> Transport sanitaire	Emplois de conducteurs ambulanciers.
● 6.2	• Transport de marchandises	
● 6.2.1	> 1 ^{er} groupe	Emplois pour lesquels la conduite des véhicules est prédominante.
● 6.2.2	> 2 ^e groupe	Emplois caractérisés par un ensemble de tâches liées à la fois aux marchandises transportées, aux véhicules utilisés et à l'environnement des transports effectués.
● 6.2.3	> 3 ^e groupe	Emplois de conducteur professionnel avec exigences particulières en termes de complexité des tâches (autonomie, technicité, etc...).
● 7	MAINTENANCE DES VÉHICULES ET DES MATÉRIELS	Emplois caractérisés par l'entretien, le maintien et/ou la remise en ordre de véhicules de transport routier (fonction technique, atelier) et des matériels.
● 8	INTERPROFESSIONNEL	Tous les emplois ne relevant pas des catégories précédentes et, en principe, à caractère interprofessionnel (secrétariat, gardiennage, etc...).



● Méthodologie de l'édition 2016

Ajustement au champ de la CCNTR

Quatre codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport (CCNTR).

- **80.10Z – Activités de sécurité privée** : ce code comprend les sous-activités de gardiennage et d'enquêtes et sécurité qui n'appartiennent pas au champ de la Convention collective, que seule la sous-activité de transports de fonds et de valeurs intéresse ;
- **77.12Z – Location et location-bail de camions** : la location et location-bail de véhicules de loisirs, incluse dans ce code d'activité, est hors champ de la Convention collective ;
- **52.29B – Affrètement et organisation des transports** : les activités spécifiques d'auxiliaires de transport maritime, aérien, ainsi que les autres auxiliaires des transports sont également hors champ de la Convention collective ;
- **52.10B – Entreposage et stockage non frigorifique** : appartiennent au champ de la convention collective les établissements dont l'activité d'entreposage non frigorifique est exercée à titre principal, et qui interviennent pour le compte de tiers (les marchandises n'appartiennent jamais à l'entreprise d'entreposage).

Pour ces codes d'activité, l'appréciation du nombre d'établissements et de salariés relevant du champ de la Convention collective s'effectue donc sur la base d'un ajustement apporté aux statistiques publiques d'emploi.

A l'occasion de l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature d'activité de l'INSEE (NAF rév. 2), l'Observatoire a décidé en 2010 d'actualiser les coefficients d'ajustement des codes NAF 52.10B, 52.29B, 77.12Z par la voie d'une enquête téléphonique destinée à apprécier la part des établissements et des salariés de ces codes NAF qui relèvent de la convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport. Ce sont ces coefficients qui sont depuis lors appliqués aux statistiques publiques pour ramener les chiffres au périmètre conventionnel.

Concernant le 80.10Z, les coefficients d'ajustement sont revus périodiquement à partir de ré-évaluations de l'effectif salarié national des transporteurs de fonds et de valeurs. La dernière mise à jour a été réalisée en 2012 avec le concours des organisations membres de l'OPTL et des principales entreprises du

secteur. Le nombre d'établissements et de salariés du transport de fonds et valeurs a alors été établi pour l'ensemble des sociétés BCI, Brink's, Loomis, Pagnot, Proségur et Témis, à 164 établissements et 8 651 salariés, auxquels il convenait d'ajouter pour les TPE une dizaine d'établissements qui emploierait au maximum une centaine de salariés. A défaut d'enquête depuis 2012 auprès des professionnels de ce secteur, l'effectif des transporteurs de fonds et de valeurs est réévalué chaque année au regard du taux d'évolution de l'ensemble des salariés relevant du code NAF 80.10Z tel qu'indiqué par l'ACOSS.

« Calage » des données d'enquête sur les statistiques ACOSS

Les résultats de l'enquête Tableaux de bord menée par les CREF auprès des entreprises étaient jusqu'en 2011 calés sur les statistiques Pôle emploi, champ UNEDIC, qui servaient à redresser les données : les réponses de l'échantillon enquêté, sélectionné selon la méthode des quotas, étaient ainsi extrapolées à l'ensemble de la population étudiée.

Suite au transfert du recouvrement des cotisations d'assurance chômage auprès des URSSAF, Pôle emploi n'a plus été en mesure de produire une statistique pour les années 2011 et suivantes.

Dans ces conditions, la présentation des effectifs salariés dans les éditions suivantes du rapport OPTL, et le calage des données de l'enquête Tableaux de bord, ont été opérés sur la base des statistiques de l'ACOSS : ainsi, pour les dernières éditions du rapport OPTL, les données de l'ACOSS ont servi à calculer des taux d'évolution du nombre d'établissements et de salariés par codes NAF, taux d'évolution qui ont été appliqués aux dernières statistiques connues Pôle emploi champ UNEDIC ajustées au champ conventionnel. Cette méthode a permis de conserver une présentation des données sans rupture de série.

Dans la mesure où les dénombrements annuels d'établissements et de salariés par code NAF et territoire sont désormais fournis par l'ACOSS pour la période 2008-2015, les données de l'enquête Tableaux de bord ont été calées sur la statistique ACOSS, pour les années 2008 à 2015 incluses. De la même manière, les évolutions du nombre d'établissements et de salariés des 5 dernières années résultent de l'application directe des coefficients d'ajustement aux séries 2008-2015 fournies par l'ACOSS.

Néanmoins, les évolutions du nombre d'établissements et de salariés sur 10 ans continuent d'être données sur la base de l'application du taux d'évolution ACOSS aux statistiques Pôle emploi champ UNEDIC ajustées, l'ACOSS ne fournissant pas des séries aussi longues. Il s'ensuit que les évolutions à 10 ans sont communiquées sous forme indicielle.

Mise à jour des statistiques ACOSS 2008-2014

Les séries ACOSS pour les années 2008 à 2014 précédemment diffusées ont par ailleurs fait l'objet d'actualisations par l'ACOSS, avec des incidences sur les chiffres du champ de la CCNTR : pour les salariés dont les établissements ont changé de code commune ou code NAF, ces informations ont fait l'objet d'une rétopolation par l'ACOSS. Ainsi, les statistiques publiées dans la présente édition ne doivent pas être comparées avec celles des éditions antérieures. Des mises en série ont ici été reconstruites sur la base des statistiques ACOSS mises à jour.

Les effectifs au regard des sources statistiques publiques

Établissements avec et sans salarié au 1^{er} janvier

	2014	2015
TRM	41 523	42 748
TRV	7 075	7 911
DEM	2 693	2 859
LOC	2 499	2 401
AUX	6 613	6 922
PRL	2 944	3 060
TRS	7 164	7 270
Total	70 511	73 170

Source : INSEE, Démographie des établissements
Données ajustées au champ conventionnel

Le nombre d'établissements, avec ou sans salarié, de la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport s'est accru fortement en 2014 (+3,8 %, après +2,2 % en 2013). Tous les secteurs de la branche sont concernés par cette évolution, excepté la location (-3,9 % après -0,5 %), la tendance étant particulièrement marquée dans le transport routier de voyageurs (+ 11,8 %, après +11 % en 2013). Les chiffres au 1^{er} janvier 2016 ne sont pas encore disponibles auprès de l'INSEE.

Effectifs des salariés au 31 décembre

	2014	2015
TRM	331 158	338 112
TRV	98 005	101 047
DEM	11 098	11 004
LOC	22 436	22 290
AUX	96 732	97 259
PRL	42 562	43 498
TRS	54 229	55 815
Total	656 220	669 024

Sources : ACOSS
Données ajustées au champ conventionnel

L'emploi salarié dans la branche a progressé de 2 % en 2015 (après +0,7 % en 2014), ce qui porte à près de 670 000 le nombre de salariés qu'elle emploie au 31 décembre 2015. L'emploi dans la branche a été plus dynamique que dans le reste de l'économie ; en effet, sur la période, l'emploi en France a connu une légère progression de +0,6 %, tirée par le secteur tertiaire (+1,4 %), quand l'industrie et la construction détruisaient des emplois (respectivement -1,1 % et -2,8 %).



● Le poids des conducteurs routiers de la branche professionnelle dans l'ensemble des effectifs en conduite de l'économie

L'exploitation du recensement de population 2012 de l'INSEE permet d'identifier le nombre de conducteurs, repérés par des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS), par secteur d'activité.

Pour la conduite de véhicules de transport routier de marchandises les PCS à considérer sont :

- 641a Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
- 643a Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)
- 644a Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères

Pour la conduite de véhicules de transport routier de voyageurs :

- 641b Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)

Pour la conduite de véhicules de transport sanitaire :

- 526e Ambulanciers (salariés)

Au niveau national, on met en évidence que 48 % des emplois de conducteurs de véhicules de transport routier de marchandises sont exercés dans la branche des transports routiers (au sens de la convention collective), qui concentre quasiment l'ensemble des conducteurs de transport routier de marchandises pour le compte d'autrui. En fait, la branche concentre 60 % des conducteurs routiers et grands routiers et 31 % des conducteurs livreurs, tandis que d'autres conventions collectives s'appliquent aux conducteurs de véhicules de ramassage des ordures ménagères. 50 % des conducteurs de véhicules routiers de transport en commun relèvent de la branche conventionnelle, contre 38 % exerçant dans le transport urbain, et près de 12 % dans des établissements en compte propre (ces ratios sont stables depuis plusieurs années). La branche conventionnelle rassemble la majorité des conducteurs de véhicules de transport sanitaire, les autres étant principalement des agents de la fonction publique (hôpitaux, SDIS, SMUR...).



Établissements

Établissements sans salarié au 1^{er} janvier (ou dont l'effectif est inconnu)

	2014	2015
TRM	20 130	21 520
TRV	3 894	4 636
DEM	1 411	1 576
LOC	1 362	1 301
AUX	2 337	2 643
PRL	1 725	1 803
TRS	1 961	2 101
Total	32 821	35 580

Source : INSEE, Démographie des établissements
Données ajustées au champ conventionnel

Environ 48 % des établissements relevant de la Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires (CCNTR) n'emploient pas de salarié. Le nombre d'établissements sans salarié de la branche (ou dont l'effectif est inconnu de l'INSEE) a fait un bond de 8,4 % en 2014, après 6,1 % en 2013. La location est le seul secteur d'activité qui voit le nombre d'établissements sans salarié se contracter (-4,4 %), tandis que le nombre d'indépendants connaît des progressions à deux chiffres dans le transport routier de voyageurs (+19,1 %), chez les auxiliaires de transport (+13,1 %) et dans le déménagement (+11,7 %).

Établissements avec salariés au 31 décembre

	2014	2015
TRM	22 025	22 198
TRV	3 697	3 894
DEM	1 365	1 341
LOC	1 132	1 101
AUX	4 389	4 418
PRL	1 254	1 296
TRS	5 283	5 281
Total	39 146	39 529

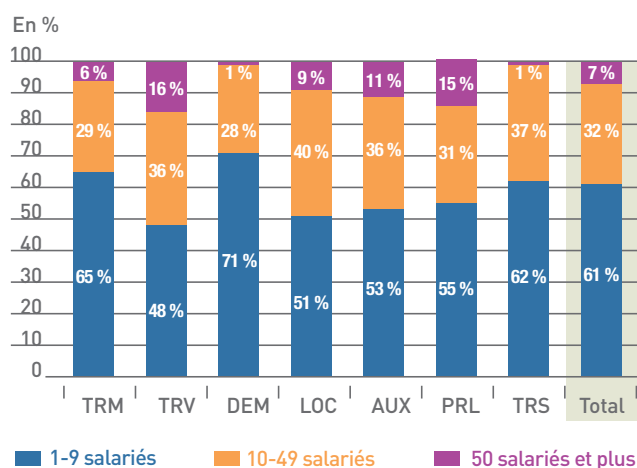
Source : ACOSS
Données ajustées au champ conventionnel

Le nombre d'établissements de la branche employant des salariés a évolué beaucoup moins rapidement : +1 % en 2015, après +0,1 % en 2014. La croissance du nombre d'employeurs reste soutenue en 2015 dans le transport routier de voyageurs (+5,3 % après +2,1 % en 2014) et chez les prestataires logistiques (+3,3 % après +3,4 %). A contrario, le nombre d'employeurs dans le déménagement et la location poursuit sa baisse en 2015 (respectivement -1,8 % et -2,8 %).





Répartition des établissements par secteur et taille



Source : INSEE, Démographie des établissements
Données ajustées au champ conventionnel

Au sein de la branche, 6 employeurs sur 10 ont moins de 10 salariés, et 93 % des employeurs ont moins de 50 salariés. Le transport routier de voyageurs est le seul secteur qui compte une majorité d'employeurs d'au moins 10 salariés. Dans le déménagement, moins de 3 sur 10 sont dans cette classe de taille.

Créations d'établissements en 2015 et évolution en %

	Nombre				Évolution 2015/2014		
	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total	Sans salarié	Avec salariés	Total
TRM	5 741	411	428	6 580	174 %	12 %	86 %
TRV	1 375	55	180	1 610	52 %	25 %	24 %
DEM	149	20	38	207	6 %	-5 %	-17 %
LOC	30	3	18	50	-1 %	-44 %	-10 %
AUX	342	44	43	429	33 %	24 %	1 %
PRL	51	9	5	65	59 %	-9 %	1 %
TRS	204	47	47	298	31 %	-11 %	-5 %
Total	7 891	589	759	9 240	118 %	10 %	56 %

Source : Ellisphere, ex-COFACE
Données ajustées au champ conventionnel

Nota Bene : la colonne « NC », pour « Non Communiqué », indique le nombre d'établissements créés dont on ignore s'ils ont ou non des salariés.

Au moins 6 % des établissements créés dans la branche en 2015 n'ont pas de salarié (et jusqu'à 16 % au moins dans le transport sanitaire).

Les créations d'établissements dans la branche sont clairement orientées à la hausse : + 56 % en 2015, après +20 % en 2014. Les créations d'établissements

sont dynamiques tant dans le transport routier de marchandises que dans le transport routier de voyageurs (respectivement + 86 % et + 24 %). Leur nombre régresse en revanche dans la location et le déménagement (-10 % et -17 %).

Nombre de salariés concernés par des créations d'établissements

	2014	2015
TRM	1 245	1 997
TRV	151	200
DEM	51	57
LOC	110	4
AUX	145	293
PRL	302	65
TRS	236	181
Total	2 240	2 798

Près de 2 800 emplois salariés ont été créés en 2015 par les nouveaux établissements de la branche, soit 25 % de plus qu'en 2014.

Source : Ellisphère, ex-COFACE
Données ajustées au champ conventionnel

Défaillances d'entreprises en 2015 et évolution en %

	Nombre				Évolution 2015/2014		
	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total	Sans salarié	Avec salariés	Total
TRM	2 272	1 845	344	4 461	25 %	-6 %	8 %
TRV	694	184	97	975	17 %	12 %	15 %
DEM	121	103	19	243	6 %	-11 %	-3 %
LOC	58	45	11	114	10 %	-35 %	-13 %
AUX	177	136	38	351	-5 %	5 %	-1 %
PRL	23	28	5	56	-9 %	-35 %	-23 %
TRS	118	183	18	319	-24 %	-2 %	-13 %
Total	3 464	2 524	532	6 520	18 %	-6 %	6 %

Source : Ellisphère, ex-COFACE
NC : Non Communiqué
Données ajustées au champ conventionnel

Nota Bene : la colonne « NC », pour « Non Communiqué », indique le nombre d'entreprises défaillantes dont on ignore si elles ont ou non des salariés.

Les défaillances d'entreprises sans salarié ont certes progressé en 2015 (+18 %), mais beaucoup moins vite que les créations d'établissements. En outre, les défaillances d'entreprises employant des salariés ont reculé de 6 % (après -2 % en 2014).

Les défaillances d'entreprises ici présentées regroupent différents événements faisant l'objet d'un enregistrement au BODACC (Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales) : fond cédé, scission, fusion-absorption, cessation d'activité, dissolution avec ou sans liquidation, plan de cession totale, redressement judiciaire, liquidation judiciaire... Tous ces événements ne se traduisent bien entendu pas par la disparition des activités concernées.



Défaillances d'entreprises par cause



Part des liquidations judiciaires en %

	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total
En 2015	7 %	32 %	8 %	17 %
En 2014	9 %	34 %	10 %	20 %

Part des redressements judiciaires en %

	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total
En 2015	1 %	16 %	2 %	7 %
En 2014	2 %	16 %	1 %	8 %

Source : Ellisphere, ex-COFACE

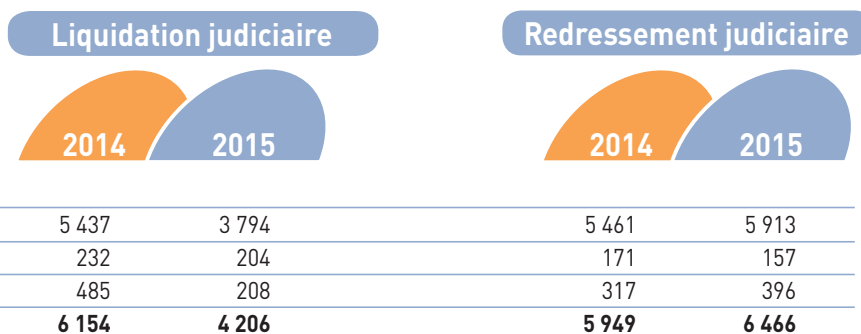
NC : Non Communiqué

Données ajustées au champ conventionnel

En 2015, 17 % des défaillances d'entreprises sont constituées de liquidations judiciaires et 7 % de redressements judiciaires. La proportion de liquidations

judiciaires et de redressements judiciaires dans les défaillances d'entreprises de la branche a diminué en 2015 respectivement de 3 points et 1 point.

Nombre de salariés concernés par les redressements et liquidations judiciaires



Source : Ellisphere, ex-COFACE

Données ajustées au champ conventionnel

Moins de salariés sont concernés en 2015 par des liquidations judiciaires (-32 %), mais davantage par des redressements judiciaires (+9 %).



 Effectifs

Répartition des salariés par secteur d'activité détaillé au 31.12.2015

NAF REV-2	Total	%
Transport routier de marchandises (TRM)		
● 49.41A	179 172	
● 49.41B	143 142	
● 53.20Z	6 101	
● 80.10Z*	9 697	
Total	338 112	50,5 %
Transport routier de voyageurs (TRV)		
● 49.39A	65 916	
● 49.39B	35 131	
Total	101 047	15,1 %
Déménagement (DEM)		
● 49.42Z	11 004	1,6 %
Location (LOC)		
● 49.41C	17 565	
● 77.12Z	4 725	
Total	22 290	3,3 %
Auxiliaires de transport (AUX)		
● 52.29A	38 847	
● 52.29B	58 412	
Total	97 259	14,5 %
Prestataires logistiques (PRL)		
● 52.10B	43 498	6,5 %
Transport sanitaire (TRS)		
● 86.90A	55 815	8,3 %
Ensemble des activités		
Total	669 024	100,0 %

Source : ACOSS

Données ajustées au champ conventionnel

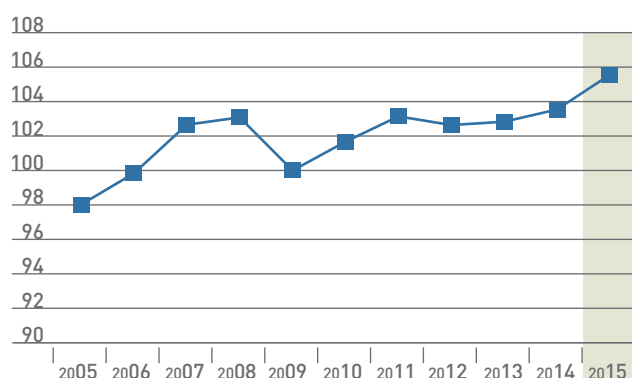
* L'effectif des transporteurs de fonds a été estimé sur la base de l'application d'un coefficient d'ajustement de 6 % aux statistiques des salariés communiquées par l'ACOSS pour le code NAF 80.10Z (coefficient d'ajustement calculé sur la base d'une enquête réalisée par l'AFT en 2012).



Nombre de salariés au 31 décembre 2015

669 024

Évolution des effectifs d'emploi au 31 décembre (Indice base 100 au 31.12.2009)

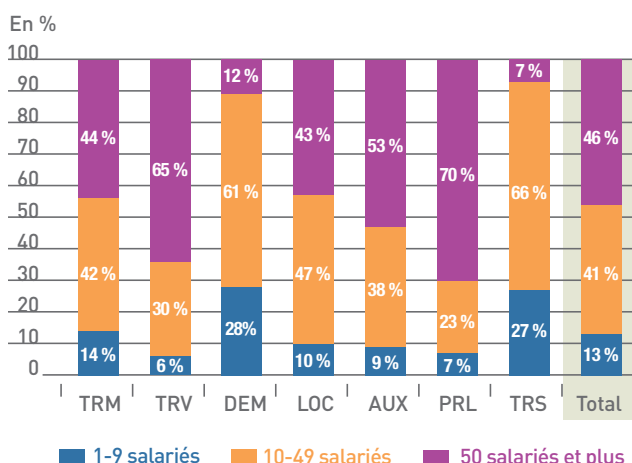


Source : ACOSS et Pôle emploi (champ UNEDIC)
Données ajustées au champ conventionnel

A fin 2015, on dénombre dans la branche 669 024 salariés selon la source ACOSS ajustée au champ conventionnel, qui représentent 637 400 équivalents temps plein d'après l'enquête Tableau de bord de l'AFT (dont près de 616 500 parmi les entreprises versant leur contribution à l'OPCA Transports et Services).

Avec une croissance de l'emploi salarié de 2 % en 2015, la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport a créé au cours de l'année 12 800 emplois, soit 2,6 fois plus de créations d'emplois qu'en 2014.

Répartition des effectifs par secteur et taille d'établissement

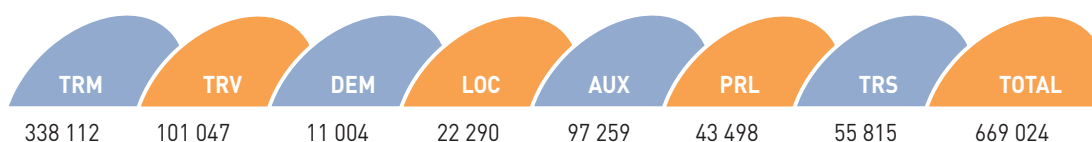


Source : INSEE, Démographie des établissements

Les établissements de moins de 10 salariés représentent 61 % des employeurs mais emploient 13 % des salariés de la branche. A contrario, les établissements de 50 salariés et plus ne représentent que 7 % des employeurs de la branche mais concentrent 46 % de ses salariés.

Effectifs par secteur d'activité au 31.12.2015

Activités



Source : ACOSS

Évolution 2015/2014 par secteur d'activité

Activités

	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS	TOTAL
Variation des effectifs en 2015	6 953	3 042	-94	-146	527	936	1 586	12 804
Taux d'évolution en 2015	2,1 %	3,1 %	-0,8 %	-0,7 %	0,5 %	2,2 %	2,9 %	2,0 %
Taux d'évolution en 2014	0,0 %	2,5 %	-2,5 %	-1,5 %	0,5 %	3,1 %	2,0 %	0,7 %

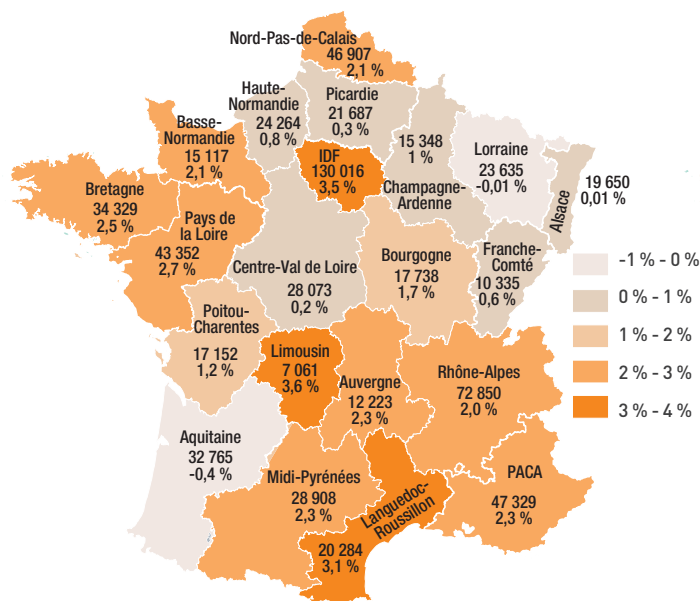
Source : ACOSS

Tous les secteurs d'activité de la branche ont créé des emplois en 2015, hormis le déménagement (-0,8 %) et la location (-0,7 %) qui ont toutefois détruit moins d'emplois qu'en 2014. Chacun des autres secteurs a créé davantage d'emplois qu'en 2014. Le transport routier de voyageurs et le transport sanitaire ont connu

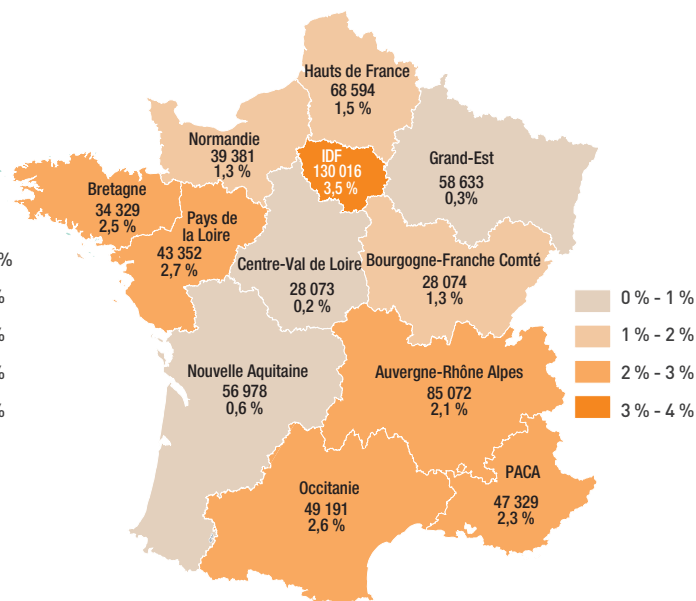
les taux d'évolution les plus favorables (respectivement +3,1 % et +2,9 %) tandis qu'en volume les plus fortes variations s'observaient dans le transport routier de marchandises (près de 7 000 emplois créés, hors prestataires logistiques et auxiliaires de transport).

Répartition de l'emploi salarié de la branche par région et évolution en 2015

Anciennes régions



Nouvelles régions depuis le 1^{er} janvier 2016



L'Île-de-France est la région qui enregistre les dynamiques d'emploi les plus positives avec 4 400 salariés supplémentaires dans la branche en 2015, soit une évolution de l'emploi de +3,5 %.



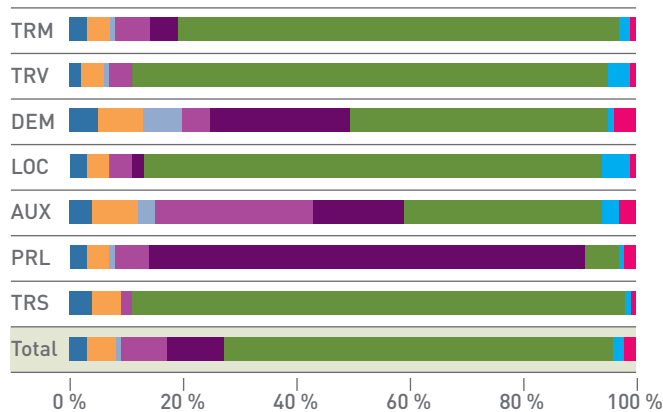
Estimation de la répartition des salariés par famille professionnelle au 31.12.2015

	Total	%	Évolution 2015/2014
Direction	19 883	3 %	1 %
Gestion	33 171	5 %	0 %
Ventes / Achats	8 440	1 %	-3 %
Exploitation	56 310	8 %	-2 %
Logistique / Manutention / Magasinage	69 571	10 %	4 %
Conduite	454 742	68 %	3 %
Maintenance	15 938	2 %	3 %
Interprofessionnel	10 968	2 %	-2 %
Total branche CCNTR	669 024	100 %	2 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

L'emploi s'est accru le plus fortement dans les familles professionnelles Conduite (+3 %) et Logistique/Manutention/Magasinage (+4 %). On compte ainsi quelques 11 300 emplois supplémentaires à la conduite (dont 2 570 dans le transport routier de voyageurs et 1 660 dans le transport sanitaire) et 2 520 salariés supplémentaires dans la famille professionnelle Logistique/Manutention/Magasinage. En revanche, le nombre d'exploitants transport se serait contracté de 2 %.

Répartition des salariés par secteur d'activité et famille professionnelle en 2015



■ Direction ■ Exploit. Transport ■ Maintenance
■ Gestion ■ Logistique/Manut./Mag. ■ Interprofessionnel
■ Vente/Achats ■ Conduite

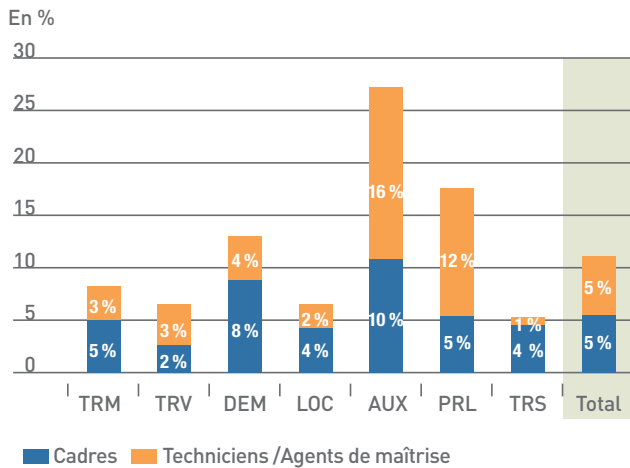
On dénombre environ 850 exploitants dans le transport sanitaire, et 3 900 dans le transport routier de voyageurs, les 51 550 autres exploitants transport relevant de l'activité Marchandises au sens large. La plus forte proportion d'exploitants transport s'observe chez les auxiliaires de transport (28 %).

La famille professionnelle Conduite représente plus de 8 salariés sur 10 dans le transport sanitaire (effectif composé à 88 % de personnel roulant, soit 48 900 salariés), le transport routier de voyageurs (84 %, soit près de 85 000 salariés) et la location (81 %).

	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS
Direction	3 %	2 %	5 %	3 %	4 %	3 %	4 %
Gestion	4 %	4 %	8 %	4 %	8 %	4 %	5 %
Vte/Achats	1 %	1 %	7 %	0 %	3 %	1 %	0 %
Exploit. Transport	6 %	4 %	5 %	4 %	28 %	6 %	2 %
Logistique/Manut/Mag.	5 %	0 %	25 %	2 %	16 %	77 %	0 %
Conduite	77 %	84 %	46 %	81 %	35 %	6 %	88 %
Mainten.	2 %	4 %	1 %	5 %	3 %	1 %	1 %
Interprof.	1 %	1 %	4 %	1 %	3 %	2 %	1 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

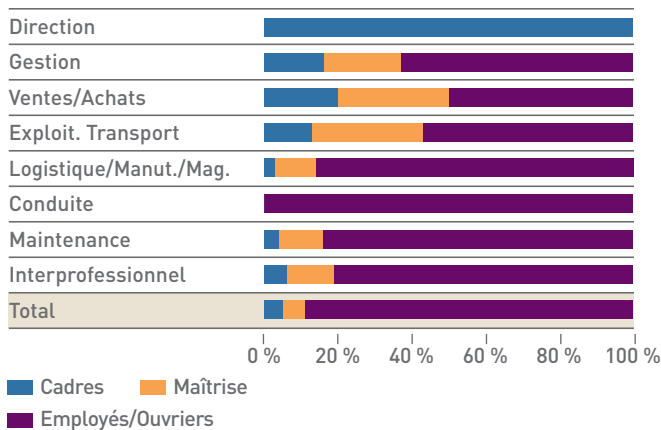
Part du personnel d'encadrement par secteur d'activité en 2015



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Le redressement des effectifs a bénéficié en premier lieu aux employés et ouvriers de la branche dont le nombre a augmenté de 2,7 % (ils sont près de 595 000 dans la branche en 2015). La proportion de cadres et techniciens/agents de maîtrise (plus de 74 000) s'établit à 11 % en 2015, avec une amplitude allant de 5 % dans le transport sanitaire à 27 % chez les auxiliaires de transport.

Répartition des salariés par famille professionnelle et catégorie socioprofessionnelle (CSP) en 2015



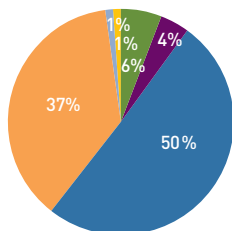
Source : Enquête Tableau de bord AFT

87 % des salariés de la famille professionnelle Logistique/Manutention/Magasinage ont le statut d'ouvrier ou employé. Les cadres et techniciens/agents de maîtrise de cette famille professionnelle, responsables ou exploitants logistiques, représentent 9 000 salariés, soit +2,4 % en 2015. Le nombre d'employés et ouvriers de la Maintenance s'est également accru de 3,7 % sur la période.



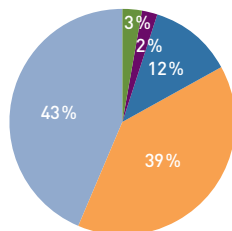
Répartition des effectifs en Conduite par sous-famille et activité

Marchandises



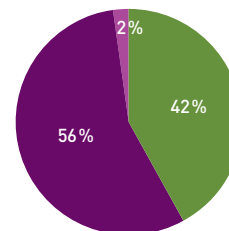
- Conducteur VUL
- Conducteur PL messagerie
- Conducteur PL courte distance/régional
- Conducteur PL longue distance
- Conducteur déménageur
- Conducteur convoyeur de fonds

Transport routier de voyageurs (TRV)



- Conducteur véh. - de 10 places
- Conducteur TPMR
- Conducteur tourisme
- Conducteur lignes régulières
- Conducteur de véhicules scolaires

Transport sanitaire (TRS)



- Auxiliaire ambulancier
- Ambulancier DEA
- Autres

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Le nombre de conducteurs de véhicules poids lourds dans la branche a augmenté en 2015 dans chaque catégorie ; on recense ainsi :

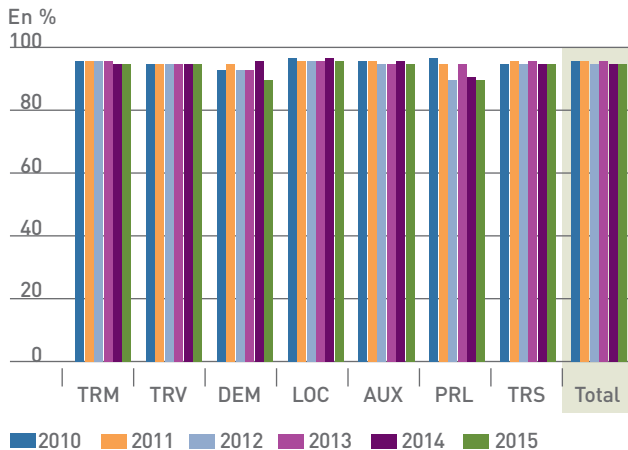
- 138 800 conducteurs PL courte distance/régional, soit 1 700 de plus qu'en 2014 ;
- 103 100 conducteurs PL grand routier (ou longue distance), c'est-à-dire affectés principalement à des services leur faisant obligation de prendre au moins six repos journaliers par mois hors de leur domicile, soit 1 500 de plus qu'en 2014 ;
- 9 900 conducteurs messagerie, c'est-à-dire affectés, à titre principal, à des services organisés de messagerie, d'enlèvement et de livraison de marchandises ou de produits dans le cadre de tournées régulières nécessitant, pour une même expédition de domicile à domicile, des opérations de groupage et de dégroupage, et comportant des contraintes spécifiques de délais de livraison, soit 500 de plus qu'en 2014.

Les conducteurs de véhicules utilitaires légers (d'un poids total autorisé en charge inférieur ou égal à 3,5 tonnes) seraient au nombre de 17 900.

Dans le transport routier de voyageurs, les conducteurs conduisant principalement des véhicules scolaires ont connu une forte augmentation (+ 1 900), ce qui porte leur nombre à 32 500. Ils représentent ainsi 43 % des effectifs de conduite du transport routier de voyageurs, devant les conducteurs de lignes régulières (29 500 soit 700 de plus qu'en 2014) et les conducteurs tourisme (9 200).

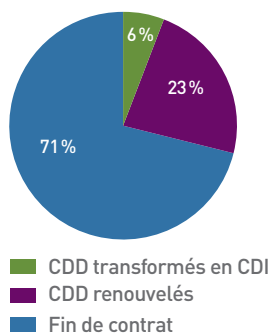
Dans le transport sanitaire, 56 % du personnel roulant est constitué d'ambulanciers titulaires du diplôme d'État d'ambulancier (23 200 salariés soit 1 900 de plus qu'en 2014) et 42 % d'auxiliaires ambulanciers (17 150 salariés).

Évolution de la part des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI)



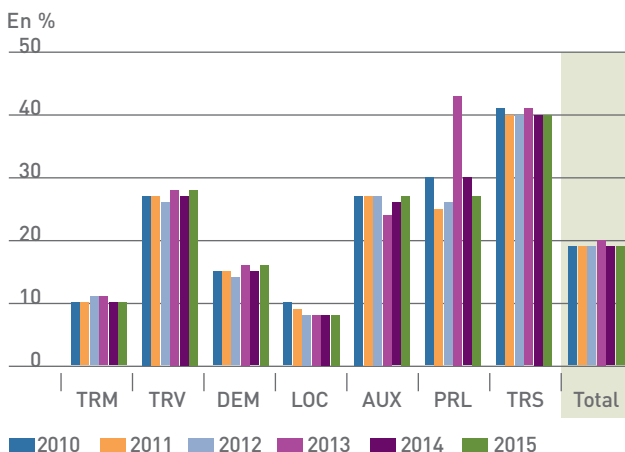
Bien que les effectifs aient augmenté, la part des salariés de la branche en contrat à durée indéterminée (CDI) est restée stable en 2015.

Devenir des CDD en 2015



6 % des personnes en contrat à durée déterminée (CDD) dans les entreprises de la branche en 2015 se sont vues proposer un contrat en CDI avant la fin de l'année 2015 (ratio identique à 2014) dans ces mêmes entreprises.

Évolution de la part des femmes dans l'effectif total et par secteur

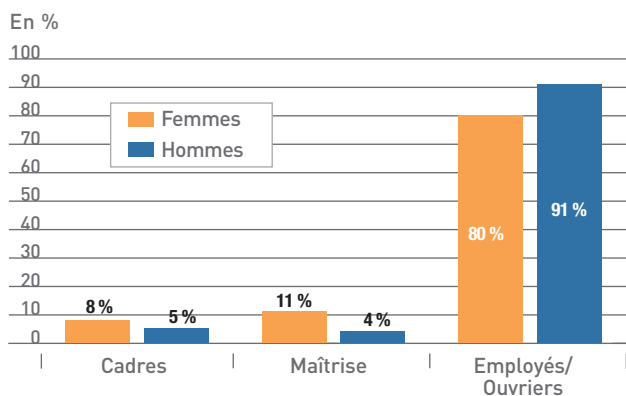


Avec 127 100 femmes salariées des entreprises de la branche, le taux de féminisation des emplois se maintient à 19 %. Cependant, le nombre de femmes a augmenté un peu plus rapidement que celui des hommes (respectivement +3 % et +1,7 %).

Elles représentent 40 % des effectifs du transport sanitaire et 28 % des effectifs du transport routier de voyageurs. Néanmoins plus de 6 femmes sur 10 exercent leur métier dans l'activité Marchandises (entendue au sens large).



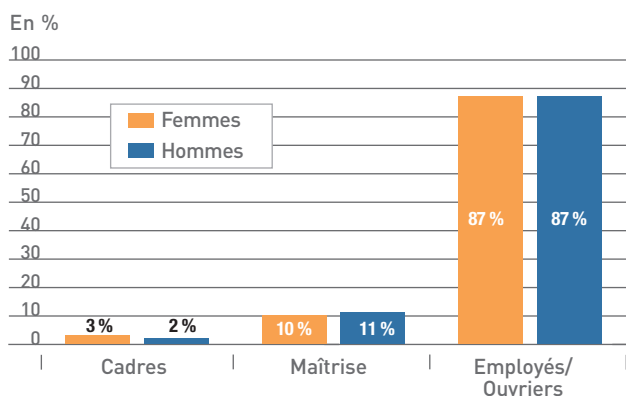
Répartition des salariés dans les différentes catégories socioprofessionnelles (CSP) selon leur sexe



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans la branche, une femme sur cinq occupe un emploi de cadre ou technicien/agent de maîtrise contre moins d'un homme sur dix. 83 % des employés ou ouvriers sont des hommes et 33 % des cadres et techniciens/agents de maîtrise sont des femmes.

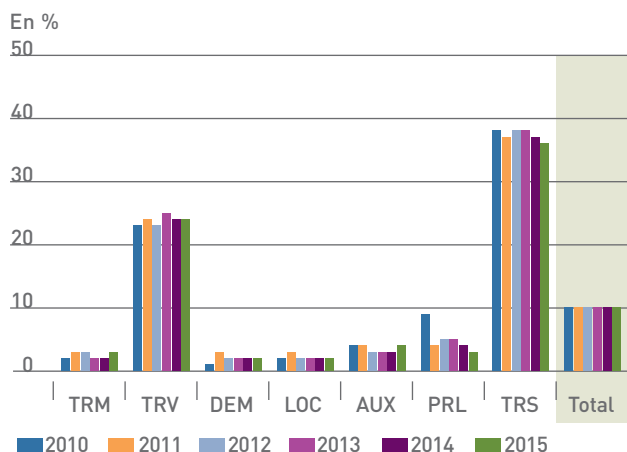
Répartition des femmes dans la famille professionnelle logistique manutention magasinage par CSP



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Toutefois, dans les métiers de la famille professionnelle Logistique/Manutention/Magasinage, le taux de féminisation est le même dans chacune des catégories socioprofessionnelles ; la proportion de femmes employées ou ouvrières (87 %) y est ainsi plus élevée que dans le reste de la branche (80 %) et identique à la proportion d'hommes ayant ce statut.

Évolution de la part des femmes dans la famille professionnelle Conduite (par secteur)

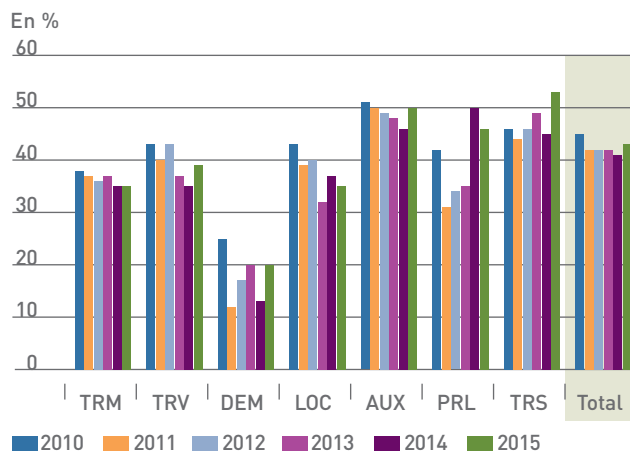


Source : Enquête Tableau de bord AFT

37 % des femmes salariées des entreprises de la branche occupent un poste à la conduite.

Globalement, le taux de féminisation des métiers de la conduite (10 %) reste stable depuis de nombreuses années. Dans les entreprises qui relèvent de l'activité Marchandises au sens large, les conductrices ne représentent que 3 % de l'effectif de la famille professionnelle Conduite, soit 8 660 salariées. Dans le transport routier de voyageurs, près d'un quart des postes de conduite est composé de femmes (soit 20 800 salariées) et jusqu'à 36 % dans le transport sanitaire (17 760). La proportion de femmes dans le personnel roulant du transport sanitaire tend plutôt à se contracter, puisque 41 % de ces postes étaient occupés par des femmes il y a 10 ans.

Évolution de la part des femmes dans la famille professionnelle Exploitation (par secteur)



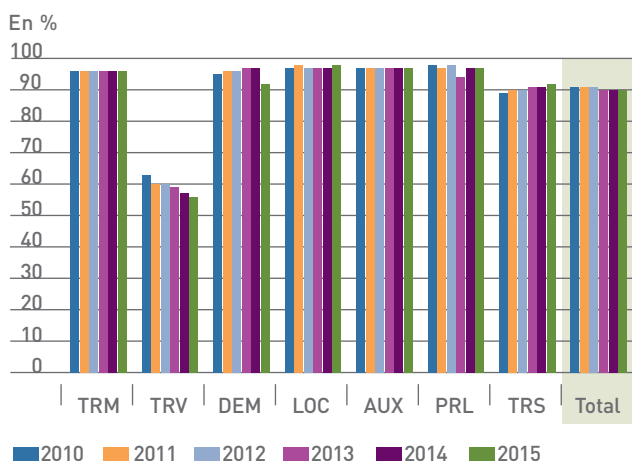
Source : Enquête Tableau de bord AFT

La mixité est une réalité à l'exploitation transport où 43 % des postes sont occupés par des femmes (soit 24 380). Elles sont même majoritaires dans les services d'exploitation des entreprises du transport sanitaire et chez les auxiliaires de transport.





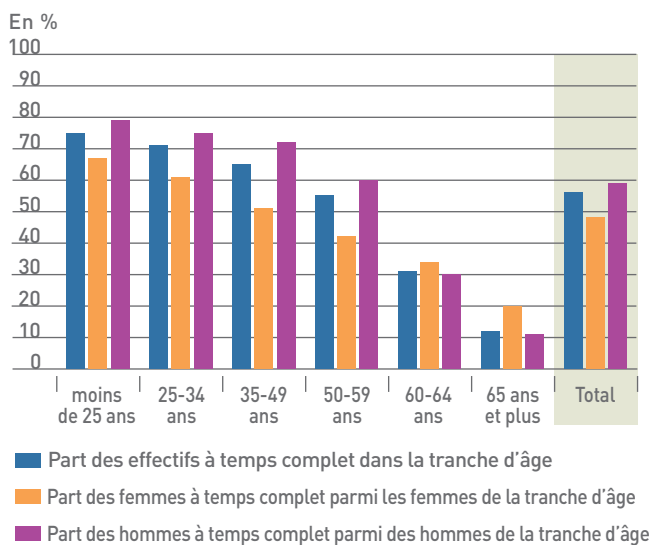
Évolution de la part des effectifs à temps complet par secteur



Source : Enquête Tableau de bord AFT

9 salariés sur 10 sont à temps complet dans la branche, comme en 2014. Cependant cette proportion n'est que de 56 % dans le transport routier de voyageurs, soit 7 points de moins qu'en 2010. A contrario, la part des temps complets dans le transport sanitaire s'oriente progressivement à la hausse (+ 3 points en 5 ans).

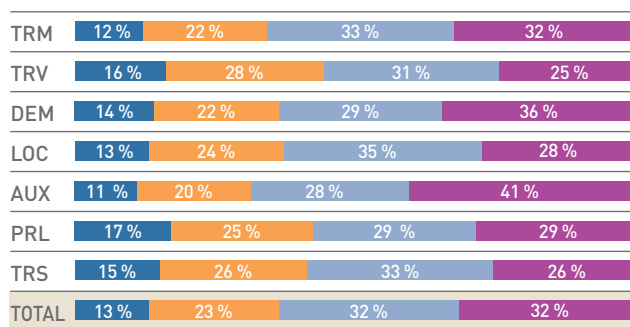
Part des effectifs à temps complet dans le Transport routier de voyageurs par tranche d'âge et selon le sexe



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans le transport routier de voyageurs, les femmes sont, comme dans le reste de l'économie française, moins fréquemment à temps complet que les hommes (respectivement 48 % et 59 %). En outre, la part des effectifs à temps complet décroît graduellement avec l'âge, et ce quel que soit le sexe. Néanmoins, à partir de 60 ans, la proportion d'hommes occupant un poste à temps complet devient inférieure à la proportion de femmes à temps à complet : les femmes continuent plus fréquemment que les hommes à rechercher un emploi à temps complet après l'âge légal de la retraite.

Répartition des salariés en fonction de leur ancienneté dans l'établissement en 2015



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Près d'un tiers des salariés de la branche sont dans le même établissement depuis plus de dix ans. En moyenne, l'ancienneté dans l'établissement est la plus élevée chez les auxiliaires de transport (11 ans, contre moins de 9 ans dans l'ensemble de la branche). Les femmes restent relativement plus longtemps dans le même établissement que les hommes (en moyenne 9 ans et demi, contre un an de moins pour les hommes), en particulier dans les familles professionnelles Gestion et Interprofessionnel qui emploient 20 % des femmes de la branche.

Ancienneté moyenne dans l'établissement par secteur (en années)

	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS	TOTAL
Femmes	10,1	8,2	10,9	9,4	11,9	7,4	8,4	9,5
Hommes	8,8	7,4	9,7	8,0	10,6	7,7	7,2	8,7
Total	9,0	7,6	9,9	8,1	11,0	7,7	7,6	8,8

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Ancienneté moyenne dans l'établissement par famille professionnelle (en années)

	Direction	Gestion	Vente / Achats	Exploit.	Manut. Mag.	Conduite	Mainten.	Interprof	TOTAL
Femmes	16,4	11,7	9,2	10,4	7,3	7,2	12,6	12,1	9,5
Hommes	18,2	10,4	9,2	11,0	8,8	8,0	11,4	11,0	8,7
Total	17,8	11,4	9,2	10,8	8,5	7,9	11,5	11,7	8,8

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les conducteurs sont ceux qui restent le moins longtemps dans le même établissement (moins de 8 ans en moyenne), ce qui ne signifie bien entendu pas qu'ils quittent le métier en changeant d'établissement : d'après les enquêtes annuelles sur les conditions de

travail des conducteurs routiers (EACT) des services du Ministère en charge des transports, l'ancienneté dans la profession des conducteurs de véhicules poids lourds du transport routier de fret élargi est, en moyenne, de 18 ans et 6 mois.



Répartition des établissements employant des travailleurs handicapés par activité

	Nombre d'établissements	%
TRM	3 325	15 %
TRV	1 452	37 %
DEM	93	7 %
LOC	223	20 %
AUX	993	22 %
PRL	346	27 %
TRS	576	11 %
Total	7 007	18 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

18 % des établissements de la branche - soit plus de 7 000 d'entre eux -, toutes tailles confondues, déclarent accueillir des salariés handicapés. Les travailleurs handicapés représenteraient 3 % des effectifs salariés de la branche. Plus d'un quart d'entre eux occuperaient un poste dans les entreprises du transport routier de voyageurs.

A titre de comparaison, dans l'ensemble de l'économie française, tous secteurs confondus, le taux d'emploi direct de travailleurs handicapés s'élève à 3,6 % en 2014 dans les entreprises privées et les établissements publics à caractère industriel et commercial de 20 salariés et plus, c'est-à-dire assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Répartition des effectifs de travailleurs handicapés par activité

	Effectif salariés	%
TRM	8 243	2 %
TRV	5 127	5 %
DEM	120	1 %
LOC	541	2 %
AUX	2 762	3 %
PRL	1 755	4 %
TRS	861	2 %
Total	19 410	3 %

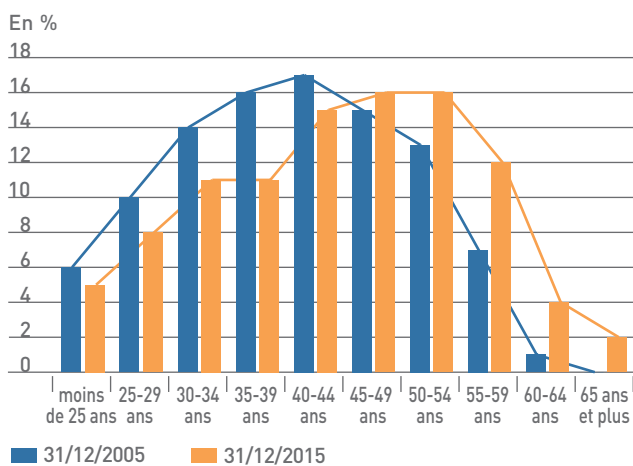
Source : Enquête Tableau de bord AFT

NB. Tout employeur d'au moins 20 salariés doit employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de son effectif salarié. L'employeur peut se libérer de son obligation d'emploi en versant une contribution financière à l'Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées - Agefiph - ou conclure un accord de groupe, d'entreprise ou d'établissement ; il peut aussi s'acquitter partiellement de son obligation en accueillant des personnes handicapées dans le cadre d'un stage, en concluant des contrats de sous-traitance, de fournitures ou de prestations de services avec des entreprises adaptées - anciennement « ateliers protégés » -, des centres de distribution de travail à domicile ou des établissements et services d'aide par le travail - anciennement « centres d'aide par le travail ».



Démographie

Comparaison de la structure par âge de la branche à 10 ans d'intervalle

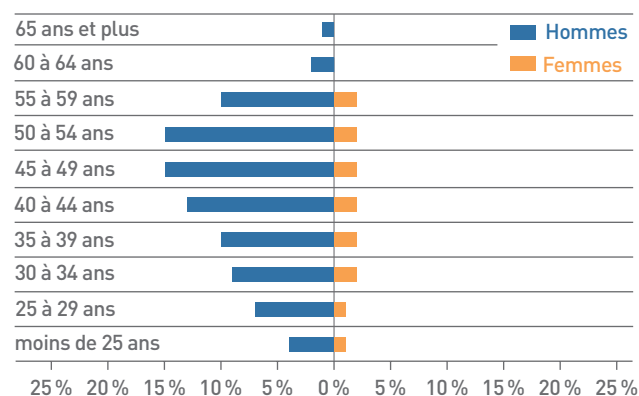


Source : Enquête Tableau de bord AFT

Le vieillissement des salariés de la branche s'est accéléré ces dernières années. La moitié des salariés de la branche a désormais 45 ans et plus, contre 36 % il y a seulement dix ans. Les moins de 35 ans, qui représentaient 30 % des effectifs en 2005 n'en représentent plus que 23 %. Les 50 ans et plus sont passés en dix ans de 21 % à 35 % des effectifs. L'assouplissement du régime de cumul « activité salariée/retraite » en 2009 explique en partie l'augmentation des actifs âgés de plus de 60 ans.

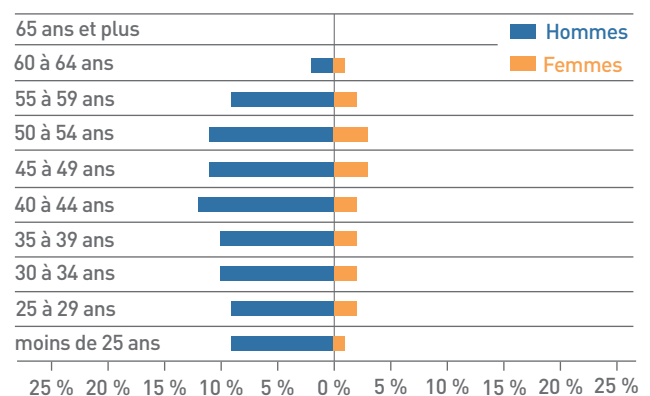
Pyramides des âges en 2015 (ensemble des familles professionnelles)

Marchandises (hors déménagement)



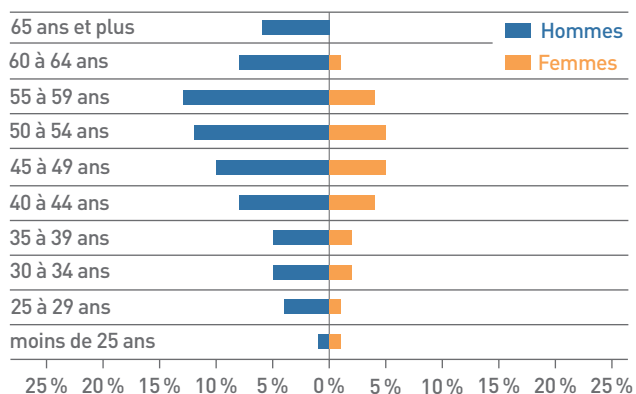
Source : Enquête Tableau de bord AFT

Déménagement





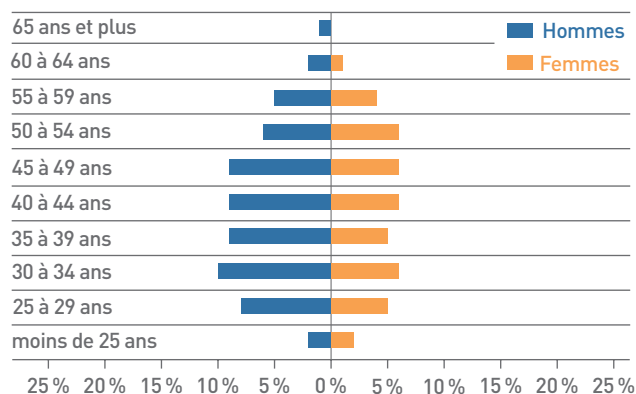
Transport routier de voyageurs



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans l'activité Marchandises (entendue au sens large, y compris prestataires logistiques, mais hors déménagement), on compte en 2015 à peu près autant de salariés de moins de 45 ans que de salariés de plus de 45 ans. Dans le déménagement et le transport sanitaire, les moins de 45 ans sont les plus nombreux (respectivement 58 % et 61 %), tandis que dans le transport routier de voyageurs au contraire on ne recense que 35 % de salariés de moins de 45 ans.

Transport sanitaire



Les effectifs de moins de 30 ans se sont réduits en 2015 de 6 % dans le transport sanitaire et de 2 % dans le transport routier de voyageurs. Dans le même temps, les effectifs de 44 ans et plus augmentaient dans ces deux secteurs respectivement de 7 % et 5 %.

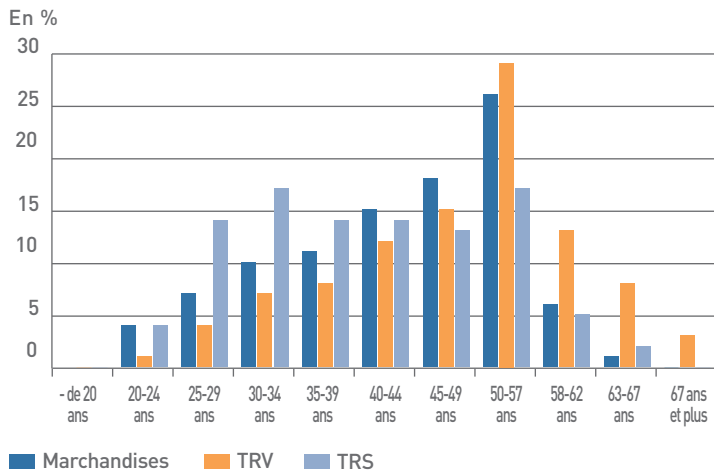
Dans l'activité Marchandises, le nombre de salariés d'au moins 45 ans a également progressé en 2015 plus rapidement que ceux de moins de 30 ans (respectivement +4 % et +2 %).

Estimation des effectifs en conduite par tranche d'âge

	- de 20 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-57 ans	58-62 ans	63-67 ans	67 ans et plus	TOTAL
MAR	1 491	11 873	23 117	33 764	36 572	49 616	57 656	84 505	18 934	3 608	907	322 043
TRV	39	957	3 642	5 694	6 376	9 888	12 643	24 727	11 376	6 617	2 836	84 795
TRS	0	1 944	6 895	8 270	6 814	6 857	6 182	8 439	2 398	862	234	48 896
Total	1 530	14 774	33 654	47 728	49 763	66 362	76 481	117 671	32 709	11 088	3 976	455 734

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Structure par âge dans la conduite en 2015

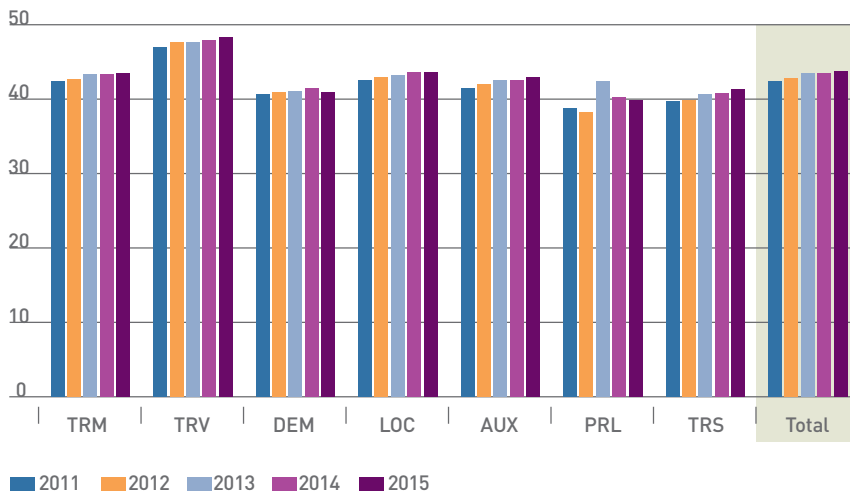


Source : Enquête Tableau de bord AFT

18 % des conducteurs du transport sanitaire ont moins de 30 ans, contre 5 % des conducteurs du transport routier de voyageurs. Plus de la moitié des conducteurs du transport routier de voyageurs ont 50 ans et plus, contre moins d'un quart du personnel roulant du transport sanitaire.

Les conducteurs de plus de 62 ans ne représentent que 3 % du personnel roulant de la branche.

Âge moyen par secteur (ensemble des familles professionnelles)



Source : Enquête Tableau de bord AFT

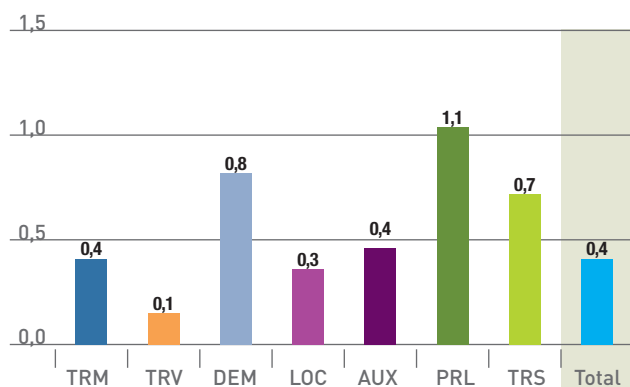
L'âge moyen des salariés de la branche s'est accru de près de trois mois en un an. Il est dorénavant de 43 ans et 8 mois, toutes familles professionnelles confondues.

Cet âge moyen varie néanmoins fortement selon les secteurs d'activité : de moins de 40 ans chez les prestataires logistiques à 48 ans et 4 mois dans le transport routier de voyageurs.



Indicateurs démographiques

Taux de relève

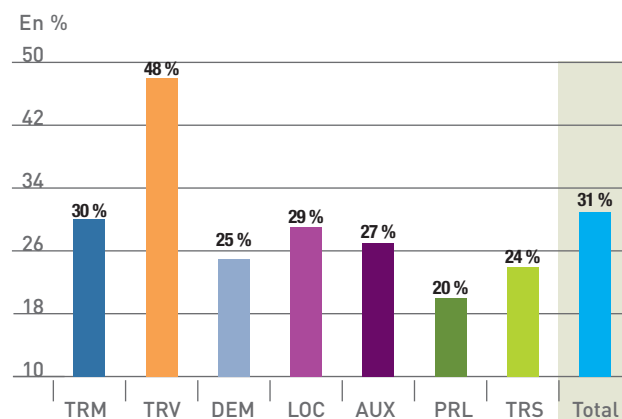


Source : Enquête Tableau de bord AFT

Le taux de relève exprime le nombre de salariés de moins de 30 ans pour un salarié de plus de 50 ans. Il se calcule comme le nombre de salariés de moins de 30 ans sur le nombre de salariés de plus de 50 ans.

Chez les prestataires logistiques, les moins de 30 ans sont aussi nombreux que les plus de 50 ans. Néanmoins, au niveau de l'ensemble de la branche, les plus de 50 ans sont 2,5 fois plus nombreux que les moins de 30 ans. Dans le transport routier de voyageurs, les plus de 50 ans sont même presque 7 fois plus nombreux que les moins de 30 ans.

Taux de renouvellement



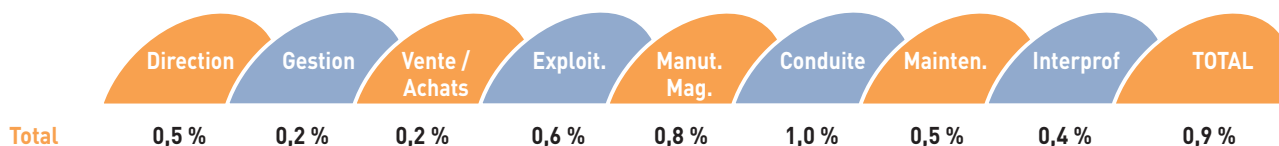
Le taux de renouvellement se calcule comme le ratio du nombre de salariés de plus de 50 ans sur le nombre total de salariés (x 100). Il reflète habituellement les départs en retraite théoriques potentiels dans les dix années à venir, et depuis la réforme des retraites, dans les douze prochaines années au moins.

La part des salariés de la branche de plus de 50 ans a augmenté de près de 3 points en 2015 pour s'établir à 31 % et cette tendance est généralisée à quasiment tous les secteurs d'activité de la branche. Dans le transport routier de voyageurs, près de la moitié des salariés appartiennent à cette tranche d'âge, contre un salarié sur cinq chez les prestataires logistiques.



Santé au travail

Taux d'inaptitude en 2015 par famille professionnelle et activité



Source : Enquête Tableau de bord AFT



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Moins de 1 % des salariés de la branche ont fait l'objet d'une déclaration d'inaptitude par la médecine du travail en 2015. Les familles professionnelles les plus concernées sont la Conduite (79 % des inaptitudes recensées) et la Logistique/Manutention/Magasinage

(10 % des inaptitudes). Dans l'activité Marchandises, l'occurrence d'inaptitude est plus faible que dans le transport sanitaire (respectivement 0,8 % et 1,2 %).

On compte 2,3 fois plus de licenciements pour inaptitudes que de reclassements dans l'établissement.

Nombre de bénéficiaires du dispositif IPRIAC au 31.12.2015

Marchandises : 1387

Voyageurs : 321

Source : IPRIAC

Les partenaires sociaux de la Profession du transport, par l'accord du 24 septembre 1980, complété par avenants, ont prévu une garantie spécifique pour les conducteurs perdant, pour raisons médicales, l'emploi de conduite de véhicules nécessitant la possession des permis C, EC, D, ED ou d'un certificat spécial de conduite (transports en commun de voyageurs). La

mise en œuvre de ce régime repose sur l'institution de prévoyance IPRIAC (Institution de Prévoyance d'Inaptitude A la Conduite).

Au 31 décembre 2015, 1 708 conducteurs de la branche bénéficient du dispositif IPRIAC (+ 6 % en un an), dont plus de 80 % sont salariés d'entreprises de l'activité Marchandises.



Risques professionnels par secteur d'activité en 2014

Code NAF	Accidents du travail	Taux d'évolution 2014/2013	Accidents de trajet	Taux d'évolution 2014/2013	Maladies professionnelles	Taux d'évolution 2014/2013
TRM						
4941A	12 353	-4 %	477	-10 %	360	1 %
4941B	11 153	-2 %	491	1 %	247	3 %
5320Z	280	10 %	27	-16 %	4	33 %
8010Z	306	2 %	65	-2 %	2	18 %
TRV						
4939A	2 121	4 %	282	-12 %	86	15 %
4939B	1 044	2 %	121	-12 %	21	-36 %
DEM						
4942Z	1 393	-8 %	25	-49 %	36	57 %
LOC						
4941C	1 559	-6 %	63	-15 %	50	32 %
7712Z	296	-8 %	18	-39 %	19	94 %
AUX						
5229A	3 090	-1 %	185	-19 %	17	-83 %
5229B	2 249	2 %	234	-21 %	78	56 %
PRL						
5210B	2 997	-3 %	216	-11 %	155	9 %
TRS						
8690A	3 084	5 %	201	-22 %	76	-7 %
Total	41 926	-2 %	2 405	-13 %	1 152	-1 %

Source : CNAMTS
Données ajustées au champ conventionnel

En 2014, on recense moins de 42 000 accidents du travail en premier règlement dans les entreprises de la branche (en baisse de 2 % par rapport 2013).

L'activité Marchandises concentre 85 % des accidents du travail et 84 % des maladies professionnelles de la branche mis en premier règlement, alors qu'elle emploie 77 % des salariés.

Le nombre d'accidents de trajet en premier règlement, qui étaient surreprésentés dans le transport routier de voyageurs en 2013, a reculé de 12 % dans ce secteur en 2014.

Les statistiques des risques professionnels et de la sinistralité n'ont pas encore été rendues publiques par la CNAMTS pour l'année 2015.

Fréquence et gravité des accidents du travail en 2014

Code NAF	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Indice de gravité	Taux de gravité
TRM				
4941A	75,5	38,9	40,8	3,0
4941B	79,4	43,5	41,7	3,4
5320Z	57,5	36,9	22,9	3,0
8010Z	33,9	21,4	16,6	2,1
TRV				
4939A	38,6	24,7	19,7	2,2
4939B	33,0	22,0	15,5	2,0
DEM				
4942Z	117,8	69,9	49,3	4,9
LOC				
4941C	92,4	49,8	52,5	4,0
7712Z	65,4	38,9	24,8	2,8
AUX				
5229A	88,4	55,7	24,8	3,4
5229B	39,2	24,7	13,7	1,8
PRL				
5210B	73,7	47,9	19,7	3,0
TRS				
8690A	57,5	32,0	18,8	2,6
ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE				
	34,0	22,9	14,1	1,4

Source : CNAMTS

- Indice de fréquence (IF) = (nb des accidents en premier règlement/effectif salarié) x 1 000
- Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents en premier règlement/heures travaillées) x 1 000 000
- Indice de gravité (IG) = (somme des taux d'incapacité permanente/heures travaillées) x 1 000 000
- Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

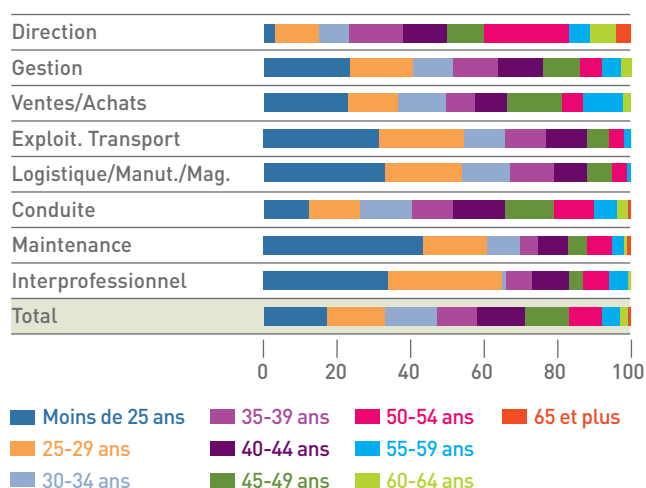
Dans le transport routier de voyageurs, moins de 4 % des salariés ont été confrontés en 2014 à un accident mis en premier règlement. Néanmoins, dans la branche, les accidents restent plus nombreux et plus graves que dans le reste de l'économie française et plus de 80 décès ont été recensés sur l'année. En vertu de l'accord du 3 novembre 2010 relatif à la prévention et à la réduction de la pénibilité, tout salarié embauché

en tant que déménageur en CDI ou CDD de plus de 190 jours, et non titulaire d'une formation qualifiante et/ou diplômante adaptée (CAP déménageur notamment) doit recevoir une formation incluant la prévention des risques liés à l'effort physique et des données relatives à l'hygiène de vie (alcool, tabac, drogues, habitudes alimentaires...).



Mouvements de main d'œuvre

Embauches par âge et famille professionnelle

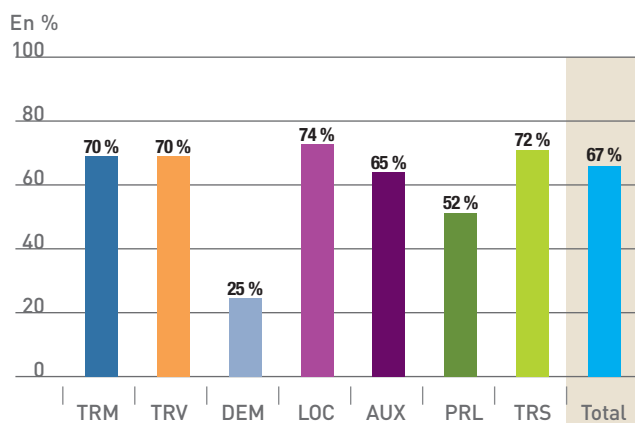


Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2015, 72 % des recrutements, assimilés à l'ensemble des salariés entrés dans les établissements de la branche au cours de l'année, ont bénéficié à la famille professionnelle Conduite. Or les personnes embauchées à la conduite sont relativement moins jeunes que celles recrutées dans les autres familles professionnelles (à l'exception de la famille professionnelle Direction). Ainsi, seulement un quart des recrues à la conduite ont moins de 30 ans, contre plus de la moitié des recrues à l'Exploitation transport, en Logistique/Manutention/Magasinage ou encore à la Maintenance. Parallèlement, 35 % des personnes embauchées aux postes de conduite ont au moins 45 ans (et 20 % au moins 50 ans), contre 12 % en Logistique/Manutention/Magasinage et 13 % à l'Exploitation transport.

5 % des conducteurs de l'activité Marchandises embauchés en 2015 ont moins de 21 ans, l'âge minimum légal pour exercer avec les permis C et CE : il s'agit de conducteurs de véhicules légers et de jeunes titulaires d'un titre professionnel, CAP ou Bac pro de la conduite routière. 4 % des conducteurs en transport de voyageurs ont moins de 24 ans, l'âge minimum pour exercer avec les permis D et DE : il s'agit de conducteurs de véhicules de moins de 9 places et des sortants d'une formation professionnelle.

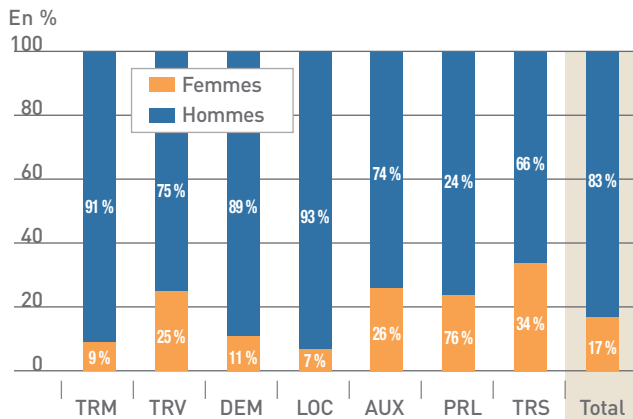
Part des embauches en CDI par secteur d'activité



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans la branche, les recrutements se font majoritairement en CDI (67 %).

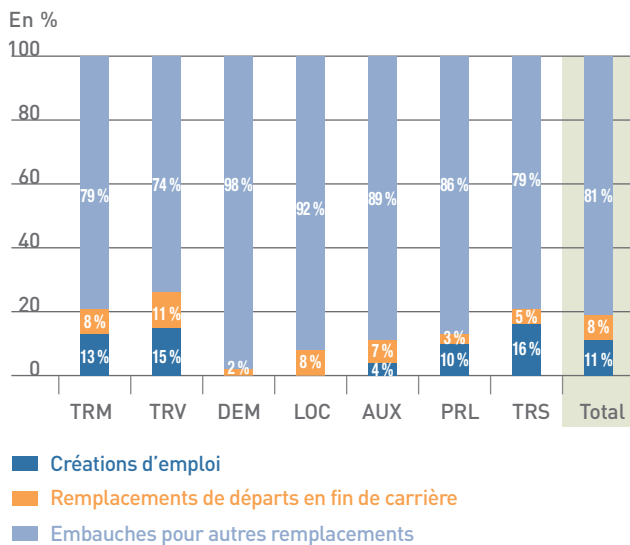
Embauches par sexe et activité en 2015



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Pour chacun des secteurs d'activité de la branche, la proportion de femmes parmi les personnes recrutées en 2015 reste en deçà de leur poids dans l'ensemble des effectifs salariés de ces secteurs. Ainsi, les femmes ne représentent que 17 % des recrutements de la branche.

Répartition des types d'embauche en 2015



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les recrutements motivés par l'augmentation des capacités de production, et à l'origine de créations d'emplois, sont 1,4 fois plus nombreux que les recrutements destinés à remplacer les départs en fin de carrière (départs à la retraite et congés de fin d'activité). La grande majorité des recrutements (81%) est cependant due au remplacement des départs pour autre motif (démission, fin de CDD, rupture conventionnelle, licenciement autre qu'économique, etc.).



ZOOM SUR LES RECRUTEMENTS

En 2016, des délégations régionales de l'AFT ont conduit une nouvelle enquête dédiée aux pratiques de recrutement dans les établissements avec salariés de la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport. 472 questionnaires ont ainsi été recueillis.

Modes de recrutement donnant le plus de satisfaction (en % de répondants, réponses multiples possibles)

	Conducteurs routiers marchandises	Conducteurs routiers voyageurs	Auxiliaires ambulanciers	Ambulanciers	Opérateurs logistiques
Pôle emploi	16 %	50 %	34 %	2 %	51 %
APEC	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Cabinets de recrutement	3 %	3 %	7 %	0 %	9 %
Candidatures spontanées	47 %	58 %	47 %	40 %	42 %
Annonces dans la presse	9 %	7 %	0 %	0 %	5 %
Annonces sur Internet	12 %	9 %	6 %	3 %	16 %
Délégation régionale AFT, centres de formation AFTRAL ou PROMOTRANS	2 %	21 %	12 %	11 %	3 %
Autres organismes de formation	3 %	12 %	4 %	41 %	1 %
Bouche à oreille	66 %	44 %	22 %	36 %	34 %
Autres	14 %	25 %	2 %	6 %	16 %

Source : Enquête AFT

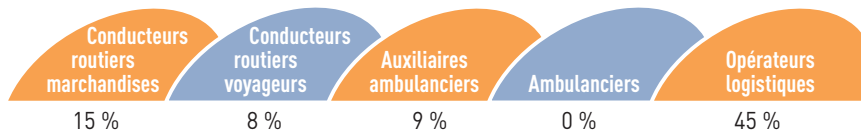
	Exploitants transport marchandises	Exploitants transport voyageurs	Exploitants transport sanitaire	Commerciaux
Pôle emploi	23 %	55 %	30 %	32 %
APEC	8 %	22 %	0 %	16 %
Cabinets de recrutement	9 %	0 %	40 %	22 %
Candidatures spontanées	43 %	43 %	30 %	53 %
Annonces dans la presse	12 %	13 %	0 %	4 %
Annonces sur Internet	26 %	15 %	30 %	45 %
Délégation régionale AFT, centres de formation AFTRAL ou PROMOTRANS	4 %	7 %	0 %	0 %
Autres organismes de formation	4 %	7 %	0 %	4 %
Bouche à oreille	31 %	43 %	0 %	30 %
Autres	11 %	0 %	30 %	4 %

Source : Enquête AFT

Les trois principaux vecteurs de recrutement donnant le plus de satisfaction aux employeurs sont :

- Les candidatures spontanées, plébiscitées pour l'embauche de conducteurs par 58 % des établissements de transport routier de voyageurs
- Le bouche à oreilles, en particulier pour les conducteurs routiers de véhicules de transport de marchandises (cité par les 2/3 des établissements de l'activité Marchandises)
- Pôle emploi, auxquels les établissements de transport routier de voyageurs en particulier ont recours (l'établissement public est cité par 55 % des établissements de ce secteur pour le recrutement d'exploitants).

Pourcentage de recrutements en CDD ou CDI en 2015 suite à une mission en intérim

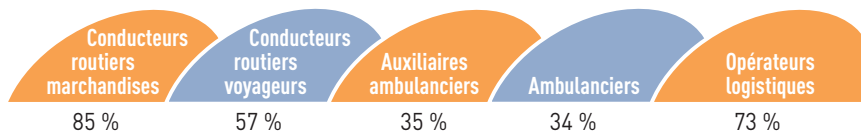


Source : Enquête AFT

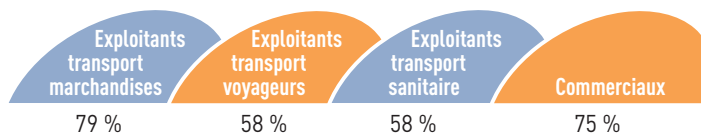
L'intérim joue un rôle assez ténu dans le recrutement des conducteurs de véhicules de transport routier. En revanche, 45 % des opérateurs logistiques recrutés dans la branche en 2015 l'ont été à la suite d'une mission en intérim.

Pourcentage de recrutements portant sur des personnes « expérimentées »

(ayant déjà exercé le métier)



Source : Enquête AFT



Source : Enquête AFT

L'enquête montre que dans l'activité Marchandises, les personnes recrutées en 2015 à la conduite routière ou à l'exploitation transport sont dans 8 cas sur 10 environ des personnes expérimentées. A contrario, dans le transport routier de voyageurs, elles sont moins de 6 sur 10 à avoir une expérience du métier, et une majorité d'ambulanciers et d'auxiliaires ambulanciers recrutés en 2015 exerçaient le métier pour la première fois. Selon les métiers, entre 2 % et 5 % seulement des recrutements résultent de candidatures internes.

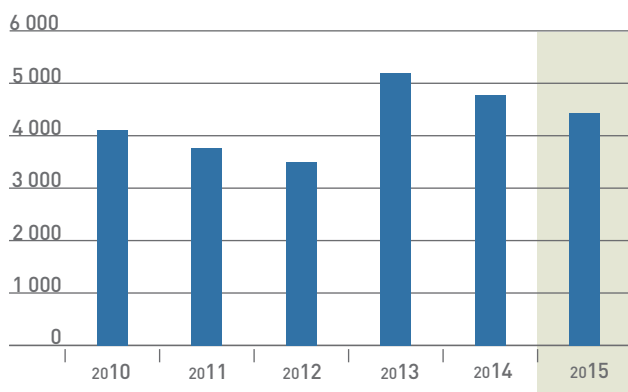
Concernant les recrues de la branche exerçant leur métier pour la 1^{ère} fois, l'enquête donne des précisions relatives à leur cursus de formation :

- Près de la moitié des nouveaux conducteurs routiers de véhicules de transport de fret sont entrés avec le permis de conduire et la FIMO, et 1 sur 5 avec le CAP Conducteur routier marchandises (devant le TP Conducteur-trice du transport routier de marchandises sur tous véhicules 9 % et le Bac Pro Conducteur Transport Routier Marchandises 8 %)
- A contrario, les 2/3 des nouveaux conducteurs routiers en transport de voyageurs étaient titulaires du TP Conducteur-trice du transport routier interurbain de voyageurs
- Dans le transport sanitaire, 52 % des nouvelles recrues parmi le personnel roulant ont obtenu un Diplôme d'État d'Ambulancier
- Le Bac Pro Logistique est la formation dont sortent le plus souvent les nouveaux opérateurs logistiques
- 6 nouveaux exploitants sur 10 ont été recrutés dans les établissements de transport de marchandises ou de voyageurs avec un diplôme ou un titre en transport de niveau Bac + 2.

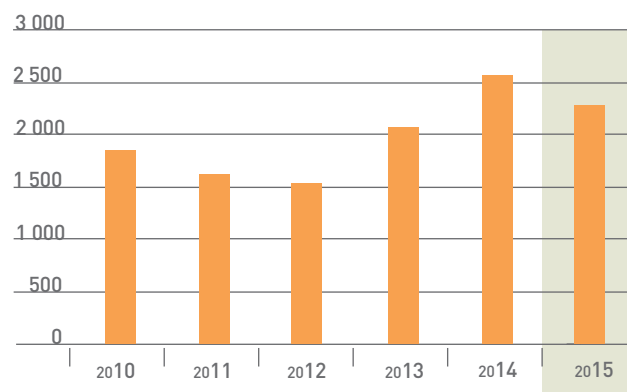


Évolution des départs en fin de carrière par secteur

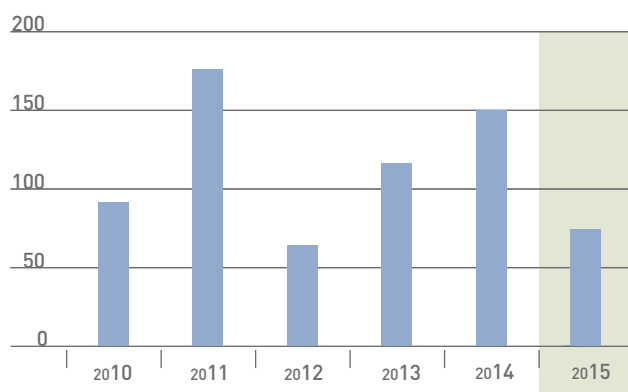
TRM



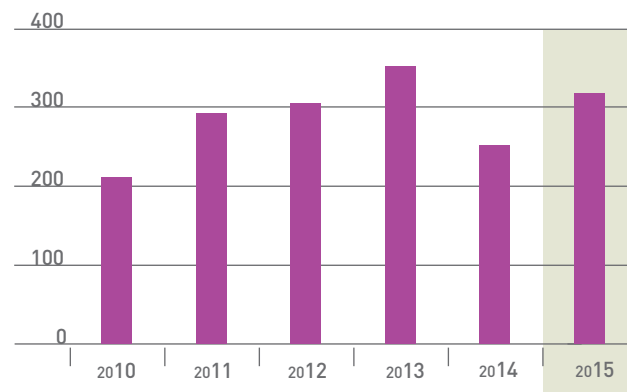
TRV



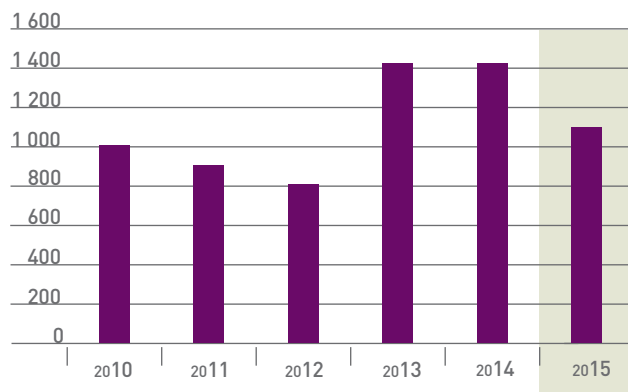
DEM



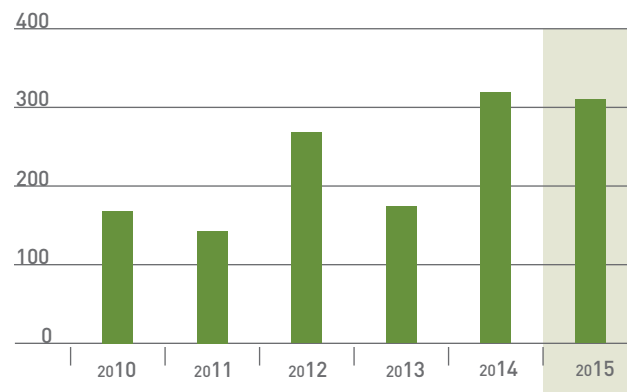
LOC



AUX

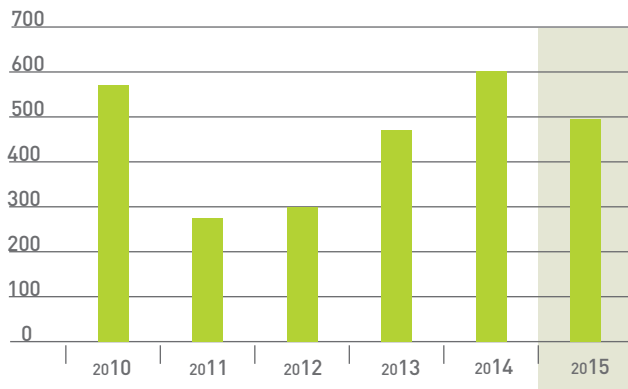


PRL



Évolution des départs en fin de carrière par secteur (suite)

TRS



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les départs en fin de carrière sont constitués de la somme des départs en retraite et des congés de fin d'activité. On en recense près de 9 000 dans la branche en 2015.

Évolution des départs en Congé de Fin d'Activité (CFA)

Nombre de dossiers CFA transférés en paiement dans le TRM

2000	1 315
2001	1 521
2002	1 811
2003	1 947
2004	1 857
2005	1 897
2006	1 771
2007	1 910
2008	1 582
2009	1 745
2010	1 705
2011	1 568
2012	962
2013	1 772
2014	633
2015	1 184

Source : FONGECFA-Transport

Nombre de dossiers CFA transférés en paiement dans le TRV

2000	133
2001	143
2002	194
2003	200
2004	203
2005	185
2006	188
2007	169
2008	157
2009	197
2010	209
2011	172
2012	142
2013	225
2014	131
2015	148

Source : AGECEFA-Voyageurs



Nombre total de bénéficiaires du CFA au 31.12.2015

TRM : 7 607

dont 163 en transport de fonds

TRV : 948

Source : FONGECFA-Transport et AGECEFA-Voyageurs

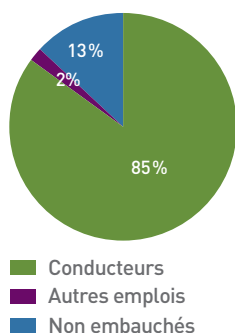
Le Congé de Fin d'Activité (CFA) est un dispositif de cessation d'activité qui permet le départ anticipé avant l'âge légal de départ en retraite des conducteurs routiers sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté, en contrepartie d'embauches en remplacement. L'accord du 11 mars 2014 relatif au Congé de Fin d'Activité Marchandises a porté entre avril 2014 et avril 2015 le nombre d'années de conduite requis de 25 à 26 ans pour être éligible au dispositif. En 2015, le nombre de nouveaux bénéficiaires du dispositif en marchandises (1 184), bien qu'en hausse par rapport à 2014 où il était tombé au plus bas, est inférieur de 26 % à la moyenne du nombre annuel de nouveaux entrants depuis 15 ans.

Le nombre d'années exigé pour les convoyeurs des entreprises de transport de fonds et de valeurs est resté fixé à 20 ans.

Le nombre de nouveaux dossiers mis en paiement en 2015 dans le transport routier de voyageurs est également de 16 % en retrait de la moyenne annuelle depuis 2000.

Alors que le transport routier de voyageurs concentre 15 % des effectifs salariés de la branche et 25 % des départs en fin de carrière, il ne rassemble au 31.12.2015 que 11 % de l'ensemble des bénéficiaires du CFA dans la branche, dispositif qui bénéficie donc plus largement aux conducteurs de véhicules de transport routier de marchandises.

Contreparties d'embauches en 2015

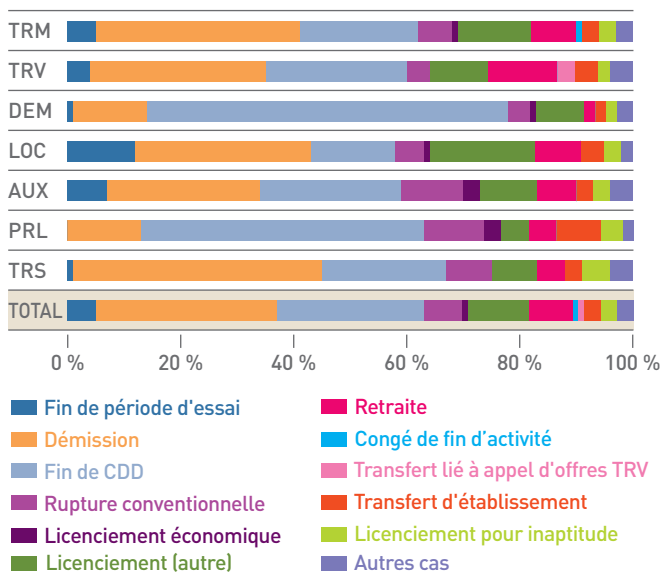


Toute cessation d'activité d'un salarié dans les conditions prévues par l'accord relatif au CFA doit donner lieu, dans l'entreprise qui employait le bénéficiaire du CFA, à l'embauche d'un salarié cotisant au dispositif CFA, dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein. Cette embauche doit intervenir au plus tard dans les 3 mois suivant la date de départ effectif de l'entreprise du bénéficiaire du CFA et peut intervenir, au plus tôt, dans un délai de 3 mois avant la date de départ effectif de ladite entreprise.

En 2015, 85 % des cessations d'activité pour cause de congé de fin d'activité ont donné lieu à l'embauche de conducteurs, 2 % à l'embauche d'autres emplois et 13 % n'ont pas eu de contrepartie d'embauche (du fait de difficultés économiques, cessations d'activité...).

Respectivement 99,47 % et 98,11 % des dossiers concernant des départs en CFA Marchandises et CFA Voyageurs sont conformes et respectent les règles.

Répartition des flux de départs de l'établissement par motif et secteur en 2015 (ensemble des familles professionnelles)



Près d'un tiers des sorties à l'échelle des établissements de la branche conventionnelle s'explique par des démissions (et jusqu'à 44 % dans le transport sanitaire), soit 4 points de plus qu'en 2014. Ce motif précède les départs engendrés par les fins de CDD (26 % des départs, + 4 points).

La proportion de ruptures conventionnelles (7 %) augmente de 2 points.

En contrepoint, les licenciements économiques ne sont à l'origine en 2015 que de 1 % des départs, contre près de 9 % en 2014.

Source : Enquête Tableau de bord AFT





Intérim

Établissements déclarant avoir recours à l'intérim

TRM	6 009	27 %
TRV	842	22 %
DEM	747	56 %
LOC	475	43 %
AUX	1 539	35 %
PRL	753	58 %
TRS	343	7 %
Total	10 708	27 %

27 % des établissements interrogés indiquent avoir eu recours à du personnel intérimaire en 2015, soit 5 points de plus qu'en 2014. Si une majorité d'établissements recourt à l'intérim chez les prestataires logistiques (58 % des répondants) et dans le déménagement (56 %), cette pratique reste rare dans le transport sanitaire (seulement 7 % des établissements de ce secteur utilisent l'intérim).

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Recours à l'intérim par poste (en % d'établissements)

	Commercial (vente/achat)	Exploitation transport	Exploitant logistique	Manutent. magasinier	Conducteur VUL	Conducteur PL
TRM	0 %	3 %	1 %	16 %	8 %	82 %
TRV	4 %	1 %	0 %	1 %	0 %	5 %
DEM	2 %	0 %	1 %	58 %	3 %	6 %
LOC	0 %	1 %	0 %	12 %	4 %	94 %
AUX	0 %	15 %	1 %	59 %	8 %	48 %
PRL	0 %	0 %	7 %	85 %	4 %	11 %
TRS	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Total	1 %	4 %	1 %	28 %	6 %	59 %

	Cond. véh. - 9 places	Cond. véh. 9 places et +	Auxiliaire ambulancier	Ambulancier DEA	Mécanicien	Autre
TRM	0 %	0 %	0 %	0 %	2 %	7 %
TRV	9 %	81 %	0 %	0 %	5 %	11 %
DEM	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	36 %
LOC	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	6 %
AUX	0 %	0 %	0 %	0 %	2 %	14 %
PRL	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	10 %
TRS	0 %	2 %	57 %	41 %	0 %	33 %
Total	1 %	7 %	2 %	1 %	2 %	11 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Parmi les établissements de la branche ayant fait appel à une agence de travail temporaire en 2015, près de 6 sur 10 ont eu recours à l'intérim pour des postes de

conducteurs de poids lourds et près d'un sur trois pour des postes d'opérateurs logistiques.

Évolution du nombre d'intérimaires par secteur (en équivalents temps plein)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TRM	11 777	12 199	10 994	11 364	12 311	13 728
TRV	907	857	855	967	1 150	1 258
DEM	648	580	561	547	540	533
LOC	906	976	923	974	914	954
AUX	11 511	11 578	10 851	10 865	12 181	12 750
PRL	8 045	9 022	8 560	9 659	10 515	10 261
TRS	121	114	92	91	121	143
Total	33 914	35 325	32 835	34 467	37 732	39 628

Source : DARES, exploitation des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire
Données ajustées au champ conventionnel

En 2015, le nombre d'intérimaires en équivalents temps plein dans les établissements de la branche a progressé de 5 %, soit près de 1 900 intérimaires supplémentaires. Près de 40 000 intérimaires en équivalents temps plein sont ainsi venus renforcer les capacités de production de la branche. 96 % d'entre eux sont concentrés dans l'activité Marchandises entendue au sens large.





Marché du travail

> Offres et demandes d'emploi

Les données présentées dans cette rubrique proviennent exclusivement de Pôle emploi. Elles sont donc exhaustives en ce qui concerne les demandes d'emploi,

mais pour les offres d'emploi elles sont partielles, les seules offres d'emploi adressées à Pôle emploi étant ici recensées.

Évolution des offres d'emploi de la branche par secteur (ensemble des codes ROME)

Codes NAF Rév. 2	Libellé	Années		
		2013	2014	2015
4939A	Transports routiers réguliers de voyageurs	4 952	4 714	5 442
4939B	Autres transports routiers de voyageurs	4 016	3 888	3 987
4941A	Transports routiers de fret interurbains	11 919	13 187	14 363
4941B	Transports routiers de fret de proximité	11 136	11 788	13 046
4941C	Location de camions avec chauffeur	1 632	1 655	1 633
4942Z	Services de déménagement	1 060	1 009	1 099
5210B	Entreposage et stockage non frigorifique	2 086	2 215	2 570
5229A	Messagerie, fret express	1 383	1 359	1 796
5229B	Affrètement et organisation des transports	2 658	2 945	3 454
5320Z	Autres activités de poste et de courrier	1 016	1 122	940
7712Z	Location et location-bail de camions	611	845	1 771
8010Z	Activités de sécurité privée, partie transports de fonds	1 761	1 615	1 866
8690A	Ambulances	3 749	4 131	5 008
TOTAL BRANCHE CCNTR		47 980	50 473	56 975

PART DE LA BRANCHE (CCNTR) PAR RAPPORT AU MARCHÉ DU TRAVAIL

2,10 %

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaîne STMT
Données ajustées au champ conventionnel, nouvel ajustement

Le dynamisme du marché de l'emploi en 2015 se traduit par une recrudescence du nombre d'offres d'emploi déposées par les entreprises de la branche

auprès de Pôle emploi : + 13 %, après + 5 % en 2014. L'augmentation des offres d'emploi atteint même 21 % dans le transport sanitaire.

Répartition des offres par emploi (code ROME) en 2015

Codes ROME V-3	Libellé	Nombre d'offres déposées par la branche en 2015	Part des offres déposées par la branche	Part des offres déposées par les agences d'intérim	Taux de satisfaction des offres de la branche	Taux d'évolution 2015/2014 de l'ensemble des offres déposées
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	30	3 %	3 %	79 %	24 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	90	0 %	1%	89 %	14 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	3 810	86 %	103 %	87 %	20 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	555	3 %	4 %	79 %	17%
N1102	Déménagement	760	42 %	47 %	79 %	13 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	1 998	3 %	5 %	84 %	6 %
N1105	Manutention manuelle de charges	886	5 %	5 %	84 %	3 %
N1201	Affrètement transport	474	49 %	52 %	80 %	5 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	408	34 %	37 %	84 %	7 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	123	7 %	9 %	79 %	31 %
N1302	Direction de site logistique	68	6 %	8 %	81 %	12 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	467	6 %	8 %	78 %	19 %
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	17 149	40 %	46 %	81%	14 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	2 272	35 %	43 %	80 %	22 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	6 076	57 %	63 %	86 %	10 %
N4104	Courses et livraisons express	228	11 %	12 %	82 %	6 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	8 200	35 %	39 %	85 %	9 %
N4201	Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises	194	45 %	48 %	75 %	4 %
N4202	Direction d'exploitation des transports routiers de personnes	61	53 %	53 %	83 %	0 %
N4203	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises	1 434	55 %	60%	81 %	7 %
N4204	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de personnes	395	60 %	77 %	85 %	28 %
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE		45 678	20 %	23 %	83 %	11 %



Le taux de satisfaction des offres d'emploi se calcule comme le nombre d'offres d'emploi satisfaites au cours d'une année sur le nombre d'offres d'emploi sorties (satisfaites ou annulées) au cours de la même année (x 100). Il est généralement considéré comme traduisant les éventuelles difficultés que rencontrent les entreprises à satisfaire leurs besoins de main d'œuvre : une augmentation de ce taux est interprétée comme une diminution des difficultés de recrutement. En l'occurrence, ce taux a baissé de 2 points en 2015 pour l'ensemble des offres déposées par la branche portant sur les métiers spécifiques du transport et de la logistique, appréhendés par une sélection de codes ROME.

Comme en 2014, un cinquième des offres d'emploi relatives aux métiers du transport et de la logistique a été déposé par la branche, positionnée juste derrière les agences d'intérim (23 % des offres).

Davantage de postes étaient à pourvoir en 2015 pour chacun des métiers spécifiques du transport et de la logistique. En particulier, pour les métiers de la conduite, on note une hausse de 20 % du nombre de conducteurs de véhicules sanitaires recherchés et de 14 % du nombre d'offres déposées pour des conducteurs de transport de marchandises sur longue distance.

Répartition des offres selon la nature et la durée du contrat en 2015 (tous secteurs, y compris compte propre et intérim)

Codes ROME V-3	Libellé	Part des offres en CDI	Part des offres < 1 mois	Part des contrats aidés	Part des offres à temps complet	Part des offres < 20 H hebdo
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	30 %	27 %	0 %	80 %	0 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	50 %	10 %	5 %	99 %	1 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	51 %	14 %	8 %	98 %	0 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	39 %	14 %	12 %	96 %	1 %
N1102	Déménagement	33 %	19 %	11 %	93 %	5 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	28 %	21 %	18 %	94 %	1 %
N1105	Manutention manuelle de charges	45 %	15 %	7 %	72 %	3 %
N1201	Affrètement transport	80 %	6 %	5 %	100 %	0 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	58 %	10 %	4 %	100 %	0 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	74 %	6 %	16 %	98 %	2 %
N1302	Direction de site logistique	93 %	2 %	4 %	99 %	1 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	59 %	9 %	10 %	97 %	0 %

Suite du tableau de la page 51

Codes ROME V-3	Libellé	Part des offres en CDI	Part des offres < 1 mois	Part des contrats aidés	Part des offres à temps complet	Part des offres < 20 H hebdo
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	53 %	11 %	6 %	98 %	0 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	52 %	12 %	8 %	45 %	35 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	62 %	10 %	19 %	36 %	13 %
N4104	Courses et livraisons express	61 %	10 %	17 %	83 %	2 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	59 %	10 %	11 %	93 %	1 %
N4201	Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises	86 %	4 %	8 %	98 %	0 %
N4202	Direction d'exploitation des transports routiers de personnes	92 %	3 %	7 %	97 %	0 %
N4203	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises	69 %	8 %	4 %	98 %	0 %
N4204	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de personnes	65 %	10 %	6 %	97 %	0 %
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE						
		55 %	12 %	9 %	86 %	4 %
TOTAL MARCHÉ DU TRAVAIL FRANCE						
		24 %	17 %	10 %	84 %	8 %

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaîne STMT

86 % des offres d'emploi déposées par la branche en 2015 sur les métiers spécifiques du transport et de la logistique sont à temps complet et 55 % portent sur des CDI. A titre de comparaison, moins d'un quart des offres d'emploi déposées auprès de Pôle emploi par l'ensemble des acteurs économiques pour tous les autres métiers sont proposées en CDI. Les offres

d'emploi de la branche portant sur des postes de moins de 20 heures par semaine sont deux fois moins fréquentes dans les métiers du transport et de la logistique que dans le reste de l'économie. La part des offres d'emploi de moins de un mois des entreprises de la CCNTR pour les métiers du transport et de la logistique a fait un bond de 9 points en 2015.



Évolution des demandes d'emploi enregistrées par code ROME (demandeurs de catégories A : personnes tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)

Codes ROME V-3	Libellé	2014	2015	Taux d'évolution 2015/2014
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	5 932	6 492	9 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	63 863	64 508	1 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	13 017	12 680	-3 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	43 613	45 198	4 %
N1102	Déménagement	4 403	4 198	-5 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	145 997	149 983	3 %
N1105	Manutention manuelle de charges	95 191	96 951	2 %
N1201	Affrètement transport	1 195	1 469	23 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	3 424	3 309	-3 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	6 621	6 705	1 %
N1302	Direction de site logistique	2 404	2 315	-4 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	13 258	13 909	5 %
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	77 752	76 101	-2 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	11 106	12 217	10 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	16 714	19 150	15 %
N4104	Courses et livraisons express	4 703	4 511	-4 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	90 065	87 383	-3 %
N4201	Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises	1 768	1 662	-6 %
N4202	Direction d'exploitation des transports routiers de personnes	397	336	-15 %
N4203	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises	3 375	3 224	-4 %
N4204	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de personnes	506	664	31 %
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE		605 304	612 965	1 %

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaîne STMT

Le nombre de nouveaux inscrits à Pôle emploi recherchant un emploi en transport et logistique a évolué en 2015 beaucoup plus lentement (+1 %) que le nombre d'offres déposées par les entreprises pour ces mêmes métiers (+11 %). Pôle emploi enregistrait ainsi 2 680 demandes de moins pour la conduite et la livraison par tournée sur courte distance et une baisse de 1 650 demandes pour la conduite de transport de marchandises sur longue distance en 2015.

Le nombre de demandes d'emploi enregistrées en conduite de transport en commun sur route s'est toutefois accru de 15 % en un an (+ 2 440 inscriptions) et les métiers du magasinage et de la préparation de commandes ont été davantage recherchés (+ 3 990 nouveaux inscrits).

Évolution des demandes en stock

Codes ROME V-3	Libellé	Demandes en stock au 31.12.2014	Demandes en stock au 31.12.2015	Taux d'évolution 2015/2014
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	5 775	6 170	7 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	77 624	81 131	5 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	10 843	11 095	2 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	52 131	54 821	5 %
N1102	Déménagement	3 531	3 662	4 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	143 460	150 861	5 %
N1105	Manutention manuelle de charges	76 177	79 787	5 %
N1201	Affrètement transport	1 029	1 206	17 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	2 850	2 860	0 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	5 780	6 227	8 %
N1302	Direction de site logistique	2 510	2 661	6 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	14 175	15 046	6 %
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	75 478	76 816	2 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	11 583	12 898	11 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	18 037	20 769	15 %
N4104	Courses et livraisons express	3 711	3 943	6 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	82 986	84 225	1 %
N4201	Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises	1 835	1 804	-2 %
N4202	Direction d'exploitation des transports routiers de personnes	361	365	1 %
N4203	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises	3 177	3 196	1 %
N4204	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de personnes	503	647	29 %
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE		593 556	620 190	4 %

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaîne STMT

Les demandes en stock désignent l'ensemble des demandeurs d'emploi comptabilisés en fin d'année de catégorie A, B et C, c'est-à-dire tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. La hausse de 4 % des demandes en stock dans les métiers du transport et de la logistique traduit le fait que les sorties des listes

de demandeurs d'emploi en 2015 ont été moins rapides que les entrées dans ces listes sur l'année (pourtant modérées). Quasiment tous les métiers du transport et de la logistique sont concernés par la progression des demandes d'emploi en stock.



Répartition des demandes d'emploi selon l'âge et le sexe en 2015

Codes ROME V-3	Libellé	Pour les demandes d'emploi enregistrées			Pour les demandes en stock		
		Part des femmes	Part des - de 25 ans	Part des + de 50 ans	Part des femmes	Part des - de 25 ans	Part des + de 50 ans
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	59 %	21 %	15 %	60 %	10 %	28 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	56 %	26 %	13 %	64 %	12 %	26 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	30 %	13 %	10 %	30 %	7 %	16 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	3 %	18 %	10 %	4 %	9 %	18 %
N1102	Déménagement	0 %	28 %	7 %	0 %	16 %	14 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	17 %	29 %	9 %	19 %	15 %	18 %
N1105	Manutention manuelle de charges	6 %	38 %	6 %	7 %	22 %	15 %
N1201	Affrètement transport	34 %	27 %	12 %	34 %	15 %	22 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	48 %	21 %	12 %	46 %	11 %	22 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	0 %	0 %	0 %	26 %	5 %	27 %
N1302	Direction de site logistique	0 %	0 %	0 %	13 %	2 %	39 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	29 %	19 %	15 %	28 %	9 %	26 %
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	3 %	9 %	19 %	3 %	5 %	28 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	14 %	8 %	25 %	16 %	4 %	37 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	17 %	7 %	24 %	17 %	3 %	34 %
N4104	Courses et livraisons express	8 %	38 %	10 %	12 %	17 %	25 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	4 %	18 %	14 %	5 %	9 %	26 %
N4201	Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises	17 %	4 %	32 %	15 %	2 %	46 %
N4202	Direction d'exploitation des transports routiers de personnes	17 %	6 %	26 %	16 %	2 %	41 %
N4203	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises	36 %	23 %	13 %	37 %	12 %	22 %
N4204	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de personnes	28 %	18 %	19 %	27 %	10 %	31 %
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE		16 %	23 %	12 %	19 %	12 %	23 %
TOTAL MARCHÉ DU TRAVAIL FRANCE		49 %	26 %	13 %	50 %	15 %	23 %

Les jeunes sortent plus vite des listes de demandeurs d'emploi que les seniors : en effet, les moins de 25 ans ont généré 23 % des demandes d'emploi enregistrées sur les métiers spécifiques du transport et de la logistique, mais ils ne représentent que 12 % des demandes en stock au 31 décembre 2015. A l'inverse, les plus de 50 ans, qui ont occasionné 12 % des inscriptions en transport logistique en 2015, représentent 22 % des demandeurs d'emploi en fin d'année.

38 % des demandes d'emploi enregistrées pour des postes relatifs aux courses et livraisons express ou à la manutention manuelle des charges sont le fait de jeunes

de moins de 25 ans. A contrario, 93 % des demandes d'emploi pour la conduite de transport en commun sur route émanent de personnes de plus de 25 ans et 24 % d'entre elles de personnes de plus de 50 ans.

Les femmes se positionnent majoritairement sur les métiers de l'accompagnement de voyages et des opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage. Cependant, ce dernier métier est celui pour lequel le différentiel est le plus marqué entre leur proportion dans les demandes d'emploi enregistrées au cours de l'année (56 %) et leur proportion dans les demandes d'emploi en fin d'année (64 %).

Évolution du taux de tension par emploi (tous secteurs confondus)

Codes

ROME

V-3

Libellé



Code	Libellé	2014	2015
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	15 %	17 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	25 %	29 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	28 %	35 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	34 %	39 %
N1102	Déménagement	37 %	44 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	40 %	41 %
N1105	Manutention manuelle de charges	19 %	19 %
N1201	Affrètement transport	77 %	66 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	33 %	37 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	21 %	0 %
N1302	Direction de site logistique	40 %	0 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	51 %	58 %
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	48 %	56 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	48 %	53 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	58 %	56 %
N4104	Courses et livraisons express	42 %	47 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	24 %	27 %
N4201	Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises	23 %	26 %
N4202	Direction d'exploitation des transports routiers de personnes	29 %	35 %
N4203	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises	72 %	81 %
N4204	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de personnes	102 %	99 %
TOTAL FRANCE		34 %	37 %

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaîne STMT

Le taux de tension reflète le nombre d'offres d'emploi déposées pour une demande d'emploi enregistrée. L'augmentation des offres d'emploi en transport et logistique plus rapide que celle des demandes d'emploi enregistrées a entraîné en 2015 un accroissement

de 3 points de l'indicateur de taux de tension. Les professions relatives à l'exploitation des transports routiers apparaissent comme les plus tendues, à l'instar de ce qui était déjà observé en 2014.



Projets de recrutement jugés difficiles dans l'enquête BMO 2016

Métiers	% Recrutements difficiles
Cadres des transports	55,8 %
Ingénieurs et cadres logistique, planning, ordonnancement	49,1 %
Agents d'exploitation des transports (personnels sédentaires)	30,4 %
Contrôleurs des transports (personnels roulants)	13,8 %
Responsables logistiques (non cadres)	17,2 %
Agents administratifs des transports de marchandises	10,9 %
Employés des transports et du tourisme	22,3 %
Techniciens des transports et de tourisme	34,7 %
Conducteurs et livreurs sur courte distance	25,4 %
Conducteurs routiers et grands routiers	44,3 %
Conducteurs de transport en commun sur route	47,1 %
Conducteurs de véhicules légers (taxis, ambulances...)	51,2 %
Responsables de magasinage, de tri, de manutention	31,3 %
Ouvriers qualifiés magasinage et manutention (caristes, préparateurs de commandes...)	25,8 %
Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	16,6 %

Source : Enquête BMO 2016

L'enquête Besoins en Main-d'Oeuvre (BMO), réalisée annuellement par Pôle emploi, avec le concours du Crédoc, porte sur l'ensemble des employeurs hors administrations de l'État et entreprises publiques, et repère en particulier les projets de recrutements perçus comme difficiles par les employeurs. Deux catégories de profils difficiles à pourvoir se dégagent : d'une part

les cadres et ingénieurs du transport ou de la logistique (56 % des recruteurs expriment ainsi des difficultés pour recruter des cadres des transports) et d'autre part les conducteurs en transport de personnes (51 % des recruteurs rencontrent des difficultés à pourvoir des postes de conducteurs de véhicules légers et 47 % des postes de conducteurs de transport en commun sur route).

> Dispositifs soutenus par la branche pour la formation des demandeurs d'emploi

Préparations opérationnelles à l'emploi (POE) individuelles financées par l'OPCA Transports et Services en 2015

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasiner	Maintenance	Autres	Total	% de femmes
Marchandises	590	5	40	0	8	643	9 %
Voyageurs	881	1	13	0	11	906	26 %
Transport sanitaire	46	0	0	0	33	79	33 %
Total	1 517	6	53	0	52	1 628	20 %
Dont % de femmes	19 %	83 %	13 %		40 %	20 %	

Source : OPCA Transports et Services

Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) permettent depuis 2011 de former, avec des financements Pôle emploi et OPCA Transports et Services, des demandeurs d'emploi préalablement à leur prise d'un poste en CDI ou en CDD d'au moins douze mois. D'une durée de 400 heures maximum, elles peuvent être utilisées pour une formation pré-qualifiante précédant un contrat de professionnalisation.

Le nombre de POE individuelles financées par l'OPCA Transports et Services a été multiplié par 1,3 en 2015. 93 % des bénéficiaires de ce dispositif ont été formés à la conduite routière, et embauchés pour 56 % d'entre eux dans des entreprises de transport routier de voyageurs qui utilisent davantage ce dispositif que

les entreprises des autres secteurs. La proportion de femmes ayant bénéficié de ce dispositif est conforme à leur représentation dans les effectifs de la branche.

A ces effectifs en POE individuelles, s'ajoutent 855 bénéficiaires de POE collectives (-16 % en 2015) ayant suivi une formation transport logistique et financés par l'OPCA Transports et Services.

N.B. Comme dans le reste du présent rapport, la répartition des effectifs formés entre les familles professionnelles de la branche s'effectue sur la base, non de l'emploi occupé, mais du libellé des formations suivies, appréciées par leur Formacode (codes relatifs à une nomenclature des formations).

Contrats de sécurisation professionnelle financés par l'OPCA Transports et Services en 2015

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasinage	Maintenance	Autres	Total	% de femmes
Marchandises	937	153	727	12	970	2 799	15 %
Voyageurs	32	10	9	1	38	90	51 %
Transport sanitaire	11	5	1	1	29	47	40 %
Total	980	168	737	14	1 037	2 936	16 %
Dont % de femmes	5 %	60 %	4 %	14 %	29 %	16 %	

Source : OPCA Transports et Services

Entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2011, les contrats de sécurisation professionnelle (CSP), d'une durée maximale de 12 mois, visent le retour à l'emploi - le cas échéant au moyen d'une reconversion ou d'une création ou reprise d'entreprise - de salariés qui font l'objet d'une procédure de licenciement économique dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement.

Ce dispositif a été moins mobilisé en 2015 dans la branche : le nombre de salariés d'entreprises de la CCNTR en ayant bénéficié a chuté de 45 % en un an. Dans 95 % des cas, les bénéficiaires travaillaient dans des entreprises de l'activité Marchandises.



Formation

> Formations réalisées

Titres professionnels délivrés dans l'ensemble des centres (y compris titres privés)

	2015	Évolution 2015/2014	Part des organismes de branche
Direction-encadrement			
Manager opérationnel transport et logistique (EST)	53	-15 %	100 %
MTLCI Manager Transport Logistique et Commerce international (ISTELI - AFTRAL)	99	4 %	100 %
RPTL Responsable production transport logistique (ISTELI - AFTRAL)	201	-2 %	100 %
RPTP Responsable production transport de personnes (ENSTV- AFTRAL)	14	17 %	100 %
REL Responsable en logistique (AFTRAL)	173	-31 %	100 %
RTM Responsable du transport multimodal (PROMOTRANS)	55	-28 %	100 %
Certificat de cadre en logistique (PROMOTRANS)	3	-67 %	100 %
MOLI Manager des Opérations de Logistique Internationale (PROMOTRANS)	111	1 %	100 %
Conduite			
Conducteur(trice) livreur(se) sur véhicule utilitaire léger	1 137	198 %	9 %
Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur	7 129	-2 %	89 %
Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules	2 199	0 %	85 %
Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs	5 791	5 %	88 %
Exploitation-Gestion			
Assistant(e) d'exploitation en transports routiers de marchandises	42	-46 %	0 %
Technicien(ne) d'exploitation en transports de marchandises	62	13 %	12 %
Technicien(ne) en logistique d'entreposage	420	13 %	19 %
Technicien(ne) supérieur(e) en transport logistique	398	8 %	54 %
Technicien(ne) supérieur(e) en méthodes et exploitation logistique	614	-8 %	72 %
Technicien(ne) supérieur(e) des transports de personnes	34	-29 %	50 %
École de Maîtrise du Transport Routier (PROMOTRANS)	148	-61 %	100 %
Responsable de la chaîne logistique (PROMOTRANS)	24		100 %
Bachelor e-commerce et supply chain (PROMOTRANS)	8		100 %
Déclarant en douane et conseil (ISTELI - AFTRAL)	24	-4 %	100 %
Manutention-magasiner			
Cariste d'entrepôt	2 147	27 %	20 %
Agent(e) magasinier(ère)	1 666	0 %	17 %
Préparateur(trice) de commandes en entrepôt	3 667	35 %	28 %
Maintenance			
Technicien en Maintenance des Parcs de Véhicules Industriels (PROMOTRANS)	10	0 %	100 %
TOTAL	26 229	8 %	64 %

Le nombre de titres professionnels (y compris titres privés) délivrés en transport et logistique s'est encore accru de 8 % en 2015, après +7 % en 2014. On remarquera en particulier le bond réalisé par le TP Conducteur(trice) livreur(se) sur véhicule utilitaire léger dont les effectifs ont été multipliés par trois en un an (après +64 % en 2014), ainsi que la progression significative du TP Préparateur(trice) de commandes en entrepôt (+35 %, après +32 % en 2014) et du TP Cariste d'entrepôt (+27 % en 2015). 90 % des titres délivrés le sont dans les domaines Conduite et Manutention-magasinerie.

Les organismes de branche soutiennent de différentes façons cet effort de qualification professionnelle, via :

- Le co-financement apporté par l'AFT aux TP de Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur, Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules et Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs (9 formations sur 10 sont soutenues)
- Des titres privés AFTRAL et Promotrans, en particulier sur les métiers relatifs aux domaines Direction-encadrement et Exploitation
- Le positionnement de AFTRAL et Promotrans sur les titres du Ministère du Travail.

Diplômes d'État délivrés

	2015	Évolution 2015/2014	Part des organismes de branche dans les diplômes de l'Éducation Nationale et du Ministère de la Santé
Direction-encadrement			
Mastère (*)	47	47 %	
Master I et II (*)	306	10 %	
Conduite			
CAP Conducteur routier « marchandises »	1 329	-3 %	84 %
CAP Conducteur Livreur Marchandises	1 459	0 %	10 %
CAP Déménageur sur VUL	41	28 %	73 %
CAP Agent d'accueil et de conduite routière « Transport de voyageurs »	111	1 %	14 %
BAC Pro Conducteur Transport Routier Marchandises	1 114	8 %	100 %
Diplôme d'État d'Ambulancier	3 363	7 %	15 %
Exploitation-gestion			
Bac Pro Transport	702	0 %	88 %
Bac Pro Logistique	2 300	-3 %	79 %
BTS Transport et prestations logistiques	1 371	3 %	70 %
DUT « Gestion Logistique et Transport » (*)	971	20 %	
Licences professionnelles (*)	41	-37 %	
Manutention-magasinerie			
CAP Agent d'entrepôt et de messagerie	1 345	11 %	57 %
BEP Logistique et Transport	2 550	0 %	0 %
Maintenance			
CAP Maintenance des véhicules automobiles option véhicule industriel	1 197	-6 %	4 %
Bac Pro Maintenance des véhicules automobiles. Option véhicule industriel	772	11 %	9 %
BTS Après-Vente Automobile option Véhicules industriels	170	-13 %	6 %
TOTAL	19 189	3 %	45 %

Source : AFT, AFTRAL, Promotrans, Ministère de l'Éducation Nationale et Ministère de la Santé [Enquête École]

(*) pour ces filières : effectifs diplômés de l'enseignement supérieur soutenus par les seuls organismes de branche



Le nombre de diplômes d'État en transport et logistique délivrés en 2015 a progressé de 3 % (après -1 % en 2014), à la faveur en particulier d'une recrudescence des titulaires du Diplôme d'État d'Ambulancier (208 diplômés supplémentaires en un an), du DUT Gestion Logistique et Transport (160 diplômés supplémentaires) et du CAP Agent d'entrepôt et messagerie (+138 diplômés). A l'inverse, le Bac Pro Logistique notamment marque un léger recul (81 diplômés de moins qu'en 2014).

Les diplômes d'État permettent d'offrir pour la maintenance des véhicules industriels une filière de formation du CAP au BTS et de former trois fois plus d'exploitants transport que les titres professionnels. Cependant, le rôle des titres professionnels prédomine

pour la conduite routière (2 fois plus de personnes ont été formées en 2015 à la conduite de véhicules poids lourds par les titres plutôt que les diplômes) et pour les métiers de la manutention et du magasinage (1,9 fois plus personnes se sont formées à ces métiers par un titre professionnel).

Les établissements de formation AFTRAL et Promotrans, et les établissements de l'Éducation Nationale soutenus par l'AFT, ont dispensé 45 % des diplômes - de l'Éducation Nationale et du Ministère de la Santé - cœurs de métier de la branche.

ZOOM SUR LES 30 ANS DU BAC PRO

Institué à la rentrée 1985, le baccalauréat professionnel a fêté en 2015 ses 30 ans. Il est devenu le premier diplôme de formation professionnelle initiale préparé en alternance école-entreprise. Depuis la réforme du diplôme en 2009, le baccalauréat se prépare en 3 ans. La filière transport et logistique s'est récemment enrichie de nouveaux bacs professionnels et notamment d'un Bac Pro Conducteur Transport Routier Marchandises.



La mobilité en Europe des lycéens en bac professionnel de la filière transport et logistique devrait bientôt devenir possible. Dans le cadre du programme européen Erasmus +, le Département des Études Transport et Logistique de l'AFT pilote depuis 2 ans le projet ETL4ALL, en partenariat en France avec l'Éducation Nationale. Ce projet vise à offrir la possibilité pour les jeunes en Bac Pro Logistique, Bac Pro Transport et Bac Pro Conducteur Transport Routier Marchandises de valider leur diplôme en France tout en suivant une partie de leur cursus ou leur stage dans un des pays partenaires (pour l'instant Belgique, Espagne, Italie). Il s'appuie notamment à cet effet sur l'élaboration de référentiels de compétences communs aux pays partenaires pour les métiers concernés. Les résultats de ce projet seront intégrés dès 2017 dans le réseau de mobilité NETINVET qui a soutenu jusque-là les mobilités du niveau BTS et s'ouvre désormais au Bac Pro.

www.etl4all-project.eu

ZOOM SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'AFT réalise depuis 8 ans une enquête annuelle sur les formations de l'enseignement supérieur, de Bac + 2 à Bac + 6 en transport et logistique (DUT GLT, licences professionnelles, masters, mastères, titres professionnels).

La 8^{ème} enquête indique en particulier que :

- Un tiers des étudiants sont en alternance (mais seulement 1 alternant sur 5 en DUT GLT) et à peine 5 % en formation continue.
- Les taux d'admission les plus élevés s'observent pour les DUT GLT (ratio nombre d'admis / nombre de candidats à la formation = 60 %), ainsi que les taux d'attractivité les plus faibles : le ratio nombre d'inscrits / nombre d'admis vaut 32 % pour le DUT GLT contre plus de 80 % pour les Bac + 4 et plus. Pour le DUT GLT, cela s'explique par la procédure d'inscription dans l'enseignement supérieur : APB (Admission Post Bac).
- Les formations les plus mixtes sont celles dont le niveau est le plus élevé : 45 % des effectifs à Bac + 4 et plus sont constitués de femmes ; le taux de féminisation le plus bas s'observe en DUT GLT (30 %).

Certificats de qualification professionnelle (CQP) délivrés

	2015	Évolution 2015/2014
CQP Métiers du Convoyage de Fonds et Valeurs	294	-9 %
CQP Métiers d'Opérateur de traitements de valeurs	173	18 %
CQP Métiers de la Gestion et de la maintenance des installations bancaires automatisées	121	-40 %

Source : Brink's, Items, Loomis, Prosegur, Temis

Les établissements agréés par la CPNE pour dispenser des certificats de qualification professionnelle (CQP) en transport de fonds et valeurs en ont délivré 588 en 2015, soit 12 % de moins qu'en 2014.

Formations obligatoires

Ensemble des attestations de capacité professionnelles délivrées

2014	Examen	Expérience profess.	Équivalence diplôme (direct ou avec stage)	Total
Marchandises >= 3,5t	606	171	1 807	2 600
Marchandises < 3,5t	1 907	120	45	2 072
Voyageurs >= 9pl	167	52	695	918
Voyageurs < 9pl	1 862	168	-	2 030
Commissionnaires	72	45	1 943	2 064



2015

	Examen	Expérience profess.	Équivalence diplôme (direct ou avec stage)	Total
Marchandises >= 3,5t	547	256	1 738	2 541
Marchandises < 3,5t	1 819	130	47	1 996
Voyageurs >= 9pl	246	40	650	936
Voyageurs < 9pl	5 972	72	-	6 044
Commissionnaires	94	52	1 983	2 129

Source: Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM)

Les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route sont définies au niveau européen par le « Paquet Routier » (règlements européens de 2009). La profession de commissionnaire de transport n'est pas réglementée au niveau européen, mais l'accès à la profession est encadré au niveau national par décrets. Toute personne qui souhaite diriger une entreprise de transport, de déménagement, de location ou de commission de transport doit être titulaire de l'attestation de capacité professionnelle.

Les attestations de capacité professionnelle en « transport léger » de personnes ont été multipliées par trois entre 2014 et 2015. Elles sont désormais 6,5 fois plus nombreuses que les attestations de capacité délivrées aux entreprises exploitant des véhicules excédant neuf places conducteur compris (+2 % en 2015). Dans 99 % des cas, ces attestations sont délivrées depuis 2012 consécutivement à la réussite d'un examen qui sanctionne une formation de quatre semaines dans un centre de formation agréé (sont toutefois dispensés du suivi de la formation, mais pas de la réussite à l'examen,

les titulaires du baccalauréat professionnel « Exploitation des transports » et du baccalauréat professionnel « Transport »).

En revanche, le volume d'attestations de capacité délivrées pour les entreprises de transport routier de marchandises s'est contracté de 2 % en « transport lourd » et de 4 % en « transport léger ». Comme en 2014, 44 % des attestations de capacité marchandises sont délivrées pour des entreprises qui utilisent exclusivement des véhicules ne dépassant pas un poids maximal autorisé de 3,5 tonnes. Ces attestations de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises sont obtenues neuf fois sur dix à l'issue d'un examen sanctionnant une formation de trois semaines ; l'équivalence pour les titulaires du baccalauréat professionnel « Exploitation des transports » et du baccalauréat professionnel « Transport » reste rare (2 %). A contrario, 68 % des attestations de capacité professionnelle en transport lourd de marchandises ont été obtenues par la voie de l'équivalence par les diplômes.

Ensemble des stagiaires inscrits et reçus aux formations obligatoires à la conduite routière en 2015

	en entreprise par moniteur		en entreprise agréée (*)		en centre agréé	
	inscrits	reçus	inscrits	reçus	inscrits	reçus
FIMO marchandises	0	0			15 908	15 680
FCO marchandises	10 209	10 209			89 492	88 702
« Passerelle » marchandises	1	1			1 128	1 120
FIMO voyageurs	757	658			3 740	3 666
FCO voyageurs	2 859	2 859	14 182	14 161	12 840	12 825
« Passerelle » voyageurs	31	31			3 212	3 197

(*) Kéolis, Transdev et RATP

Source: Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM)

En 2015, le nombre de FIMO Marchandises et Voyageurs délivrées en centre agréé ou en entreprise par moniteur

a reflué respectivement de 13 % et 19 %. L'usage des formations Passerelles recule également (- 6 %).

Répartition des effectifs en formation obligatoire formés dans les organismes de formation soutenus par la branche

Formations d'accès au métier	Effectifs 2015	Formations continues	Effectifs 2015
Direction-encadrement			
Attestations de capacité		Matières dangereuses	322
> March +3,5t	949		
> March -3,5t	1 304		
> Voy +9 plcs	204		
> Voy -9 plcs	885		
> Commissionnaire	37		
Conduite			
FIMO ⁽¹⁾		FCO en centre	
> Marchandises	12 607	> Marchandises	47 027
> Voyageurs	2 963	> Voyageurs	5 442
Passerelles vers Marchandises	421	FCO par délégation de compétences (moniteurs)	
		> Marchandises	5 155
		> Voyageurs	2 195
Passerelles vers Voyageurs	1 431	Recyclage formation matières dangereuses	9 755
Auxiliaire ambulancier	1 822	Recyclage permis à points	6 097
Formation initiale matières dangereuses	11 830		
Permis de conduire			
> B	259		
> C, CE, C1	4 383		
> D, DE, D1	975		
Manutention-magasinage			
CACES débutants	18 056	CACES expérimentés	22 016
Autres			
Conseiller à la sécurité (initiale)	688	Conseiller à la sécurité (recyclage)	795
Homologation des formateurs	351	Formation de formateurs	546
TOTAL			158 515

Source : AFT, AFTRAL, Promotrans

⁽¹⁾ Formations soutenues par l'AFT (compte propre et compte d'autrui)

NB : les chiffres ne sont pas comparables avec les précédentes éditions du rapport annuel OPTL car n'intégrant plus le bilan de l'AFPA.

Plus de 158 500 personnes ont suivi une formation obligatoire en 2015 auprès d'un des deux organismes dispensateurs de formation de la branche, AFTRAL et Promotrans, ou avec le soutien de l'AFT, organisme de développement de la formation professionnelle transport-logistique.

Près de huit FIMO sur dix ont bénéficié du co-financement de l'AFT, et plus de la moitié des FCO Marchandises dispensées en centre agréé l'ont été au sein des organismes de formation de la branche.



Formations continues (hors formations obligatoires)

Sont ici présentés les effectifs en formation continue, ne donnant pas lieu à la délivrance d'un diplôme d'État

ou d'un titre, dans les organismes dispensateurs de formation de la profession AFTRAL et Promotrans.

Répartition des effectifs en formation continue par famille professionnelle en 2015 (hors formations obligatoires)

	Effectifs en formation continue
Direction-encadrement	3 425
Conduite	6 866
Exploitation-gestion	203
Manutention-magasinage	4 328
Maintenance	1 217
Autres	26 146
Total	42 185

Source : AFTRAL, Promotrans

AFTRAL et Promotrans ont réalisé en 2015 davantage de formations de perfectionnement à caractère non obligatoire (+11 %, après -6 % en 2014).

> Utilisation des dispositifs de formation

Sont ici présentés :

- les effectifs formés de conducteurs routiers financés par l'AFT au titre de l'aide individuelle ;
- les effectifs en apprentissage dans les organismes de développement et/ou dispensateurs de formation de la branche ou soutenus par eux ;
- les effectifs communiqués par l'OPCA Transports et Services pour les salariés des établissements de la branche conventionnelle qui ont réalisé en 2015 leur formation dans le cadre des contrats de professionnalisation, des périodes de professionnalisation, du plan de formation, du compte personnel de formation et de la VAE. Il convient de préciser que les chiffres OPCA Transports et Services reprennent les effectifs formés - sur ces dispositifs - par les organismes de formation de la branche (chiffres déjà inclus dans la rubrique précédente),

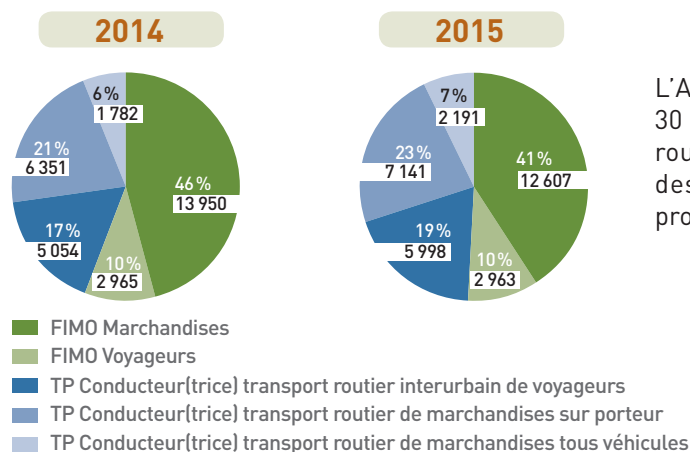
mais englobent également les actions réalisées par les autres opérateurs qui interviennent sur ces formations.

En ce qui concerne la VAE, sont également détaillés les bilans sur les titres professionnels et diplômes d'État des spécialités transport-logistique relevant des familles professionnelles de la CPNE.

Sont enfin présentés les effectifs de tuteurs, toutes catégories confondues, formés dans la branche conventionnelle.

Soutien aux formations de conducteurs routiers par l'AFT

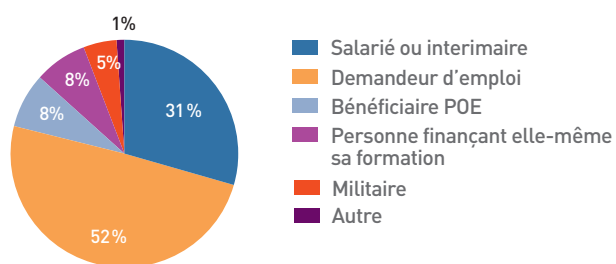
Répartition des bénéficiaires par formation



L'AFT a participé en 2015 au financement de 30 900 formations d'accès au métier de conducteur routier, soit 3 % de plus qu'en 2014. Dans la moitié des cas, il s'agit de formations qualifiantes (titres professionnels).

Source : AFT

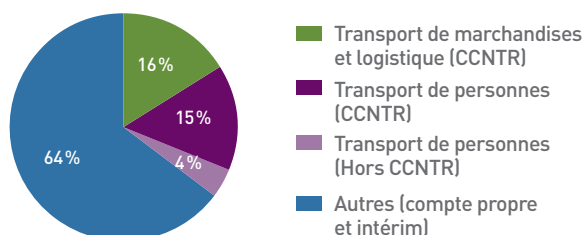
Répartition des bénéficiaires en fonction de leur situation professionnelle à l'inscription en 2015



Au moment de leur inscription en formation, cinq bénéficiaires sur dix des financements de l'AFT étaient en recherche d'emploi et quatre sur dix étaient en emploi ou avaient une promesse d'embauche.

Source : AFT

Répartition des bénéficiaires en emploi, ou avec une promesse d'embauche, en fonction de leur secteur d'activité



Plus du tiers des bénéficiaires en emploi (y compris intérimaires), ou avec une promesse d'embauche (POE), relèvent du transport pour compte d'autrui.

Source : AFT



Apprentissage

Sont ici présentées les statistiques sur l'apprentissage dans les Écoles ou Centres de Formation des Apprentis (CFA) AFTRAL et Promotrans, et les établissements de

l'Éducation Nationale ou de l'enseignement supérieur soutenus par eux et l'AFT.

Répartition des effectifs en apprentissage par famille professionnelle en 2015

	Effectifs inscrits en 1 ^{ère} année d'apprentissage au 31.12.2015	Effectifs inscrits en dernière année d'apprentissage au 31.12.2015	Effectifs totaux en apprentissage au 31 décembre 2015 (1 ^{ère} , 2 ^e , 3 ^e année)	Nombre de diplômes ou titres délivrés par la voie de l'apprentissage en 2015
Direction Encadrement	272	313	479	200
Conduite	1 131	1 105	1 436	851
Exploitation-gestion	809	963	2 253	965
Manutention-magasinage	127	147	319	66
Maintenance	116	93	339	104
Total	2 455	2 621	4 826	2 186

Source : AFT, AFTRAL, Promotrans

Au 31 décembre 2015, 4 826 apprentis étaient inscrits dans les Écoles ou Centres de Formation des Apprentis (CFA) des organismes dispensateurs de formation de la branche, AFTRAL et Promotrans, ou dans des établissements de l'Éducation Nationale ou de l'enseignement supérieur soutenus par l'AFT, soit 2 % de plus qu'en 2014. 47 % d'entre eux se préparent à travailler à l'exploitation.

Parmi eux, plus de trois apprentis sur dix étaient en contrat dans des entreprises de la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport.

Professionnalisation

Contrats de professionnalisation par famille professionnelle et activité en 2015

	Conduite	Exploitation- Gestion	Manutention- Magasinage	Maintenance	Autres	Total	% de femmes
Marchandises	801	1 381	106	21	695	3 004	34 %
Voyageurs	621	123	0	16	99	859	34 %
Transport sanitaire	80	12	0	0	8	100	37 %
Total	1 502	1 516	106	37	802	3 963	34 %
Dont % de femmes	17 %	44 %	16 %	3 %	51 %	34 %	

Source : OPCA Transports et Services

Dont % de Contrats de professionnalisation en CDI

	CDI
MAR	8 %
TRV	14 %
TRS	29 %
Total	10 %

Source : OPCA Transports et Services

Le nombre de contrats de professionnalisation dans les entreprises de la branche s'est accru de 3 % en 2015 (après -7 % en 2014), et jusqu'à 12 % dans le transport routier de voyageurs. Les trois quart des personnes en contrat de professionnalisation visaient une formation relative à l'exploitation ou la conduite routière. Moins d'1 % des contrats de professionnalisation ont porté sur la manutention et le magasinage.

Le secteur du transport routier de voyageurs a pourvu 41 % des contrats de professionnalisation en conduite routière de la branche.

Dans l'activité Marchandises, les contrats de professionnalisation sont rarement signés en CDI (8%), contrairement à ce qui se pratique dans le transport sanitaire (où 29 % des contrats de professionnalisation sont en CDI).

Le taux de féminisation des contrats de professionnalisation dans la branche s'établit à 34 %, comme en 2014.





Périodes de professionnalisation par famille professionnelle et activité en 2015

	Conduite	Exploitation- Gestion	Manutention- Magasinage	Maintenance	Autres	Total	% de femmes
Marchandises	15 870	548	5 046	94	3 184	24 742	7 %
Voyageurs	4 028	28	38	7	321	4 422	19 %
Transport sanitaire	345	10	2	0	85	442	33 %
Total	20 243	586	5 086	101	3 590	29 606	9 %
Dont % de femmes	6 %	28 %	5 %	0 %	25 %	9 %	

Source : OPCA Transports et Services

La période de professionnalisation vise à favoriser l'évolution professionnelle et le maintien dans l'emploi des salariés au travers d'un parcours de formation individualisé alternant enseignements théoriques et activité professionnelle. Depuis 2015, des dossiers « plan de formation » peuvent recevoir un cofinancement « pro ». Ceux-ci ont alors été comptabilisés dans les statistiques relatives aux « périodes de professionnalisation » et non dans les statistiques « plan de formation », ce qui explique le boom des périodes de professionnalisation en 2015 (multiplication par plus de dix en un an). Cette évolution est à relier à l'enregistrement à l'inventaire

de la CNCP (Commission Nationale de la Certification Professionnelle) des certifications / habilitations telles que SST, FCO, CACES, matières dangereuses etc. Ces formations sont désormais éligibles au financement en période de professionnalisation. En vertu de la loi du 5 mars 2014, les périodes de professionnalisation peuvent aussi abonder le compte personnel de formation du salarié.

68 % des formations réalisées dans le cadre des périodes de professionnalisation ont trait à la conduite. Seulement 9 % des bénéficiaires de ce dispositif étaient des femmes.

Plan de formation

Plan de formation – de 10 salariés par famille professionnelle et activité en 2015

	Conduite	Exploitation- Gestion	Manutention- Magasinage	Maintenance	Autres	Total	% de femmes
Marchandises	7 493	1 455	1 176	28	1 135	11 287	12 %
Voyageurs	1 296	178	5	1	476	1 956	24 %
Transport sanitaire	1 355	315	1	0	1 432	3 103	41 %
Total	10 144	1 948	1 182	29	3 043	16 346	19 %
Dont % de femmes	9 %	53 %	4 %	7 %	37 %	19 %	

Source : OPCA Transports et Services

Plan de formation 10 salariés et + par famille professionnelle et activité en 2015

	Conduite	Exploitation- Gestion	Manutention- Magasinage	Maintenance	Autres	Total	% de femmes
Marchandises	19 552	9 658	3 625	417	15 623	48 875	21 %
Voyageurs	4 729	1 043	39	149	3 250	9 210	25 %
Transport sanitaire	1 552	716	6	0	3 856	6 130	40 %
Total	25 833	11 417	3 670	566	22 729	64 215	23 %
Dont % de femmes	9 %	47 %	6 %	5 %	30 %	23 %	

Source : OPCA Transports et Services

Les statistiques relatives à la mobilisation du plan de formation sont orientées à la baisse, du fait qu'un certain nombre de dossiers ayant reçu un cofinancement sont dorénavant comptabilisés avec les périodes de professionnalisation.

A noter que les versements à l'OPCA Transports et Services au titre du plan +10 sont volontaires (le plan

+10 est une contribution dont le versement à l'OPCA Transports et Services n'a aucun caractère obligatoire), aussi les formations prises en charge en 2015 pour des salariés d'entreprises de 10 salariés et plus qui versent tout ou partie de leur plan de formation à l'OPCA Transports et Services ne sont pas ici exhaustives.

Tutorat

Effectifs de tuteurs formés par activité

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Marchandises	379	351	383	1 306	1 432	1 548	1 513
Voyageurs	161	107	131	216	287	285	326
Transport sanitaire	38	38	40	167	84	132	81
Total	578	496	554	1 689	1 803	1 965	1 920

Source : OPCA Transports et Services

Le nombre de tuteurs formés au titre de l'accompagnement des contrats de professionnalisation a progressé en 2015 de 14 % dans le transport routier de voyageurs.

Compte personnel de formation (CPF)

Compte personnel de formation (CPF) par famille professionnelle et activité en 2015

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasinage	Maintenance	Autres	Total	% de femmes
Marchandises	52	15	46	1	906	1 020	41 %
Voyageurs	17	5	1	0	47	70	40 %
Transport sanitaire	6	2	0	1	13	22	32 %
Total	75	22	47	2	966	1 112	41 %
Dont % de femmes	64 %	2 %	11 %	0 %	45 %	41 %	

Source : OPCA Transports et Services

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) succède au droit individuel à la formation (DIF). Comme le DIF, le Compte Personnel de Formation est crédité en heures à la fin de chaque année, dans la limite de 150 heures de formation sur 8 ans.

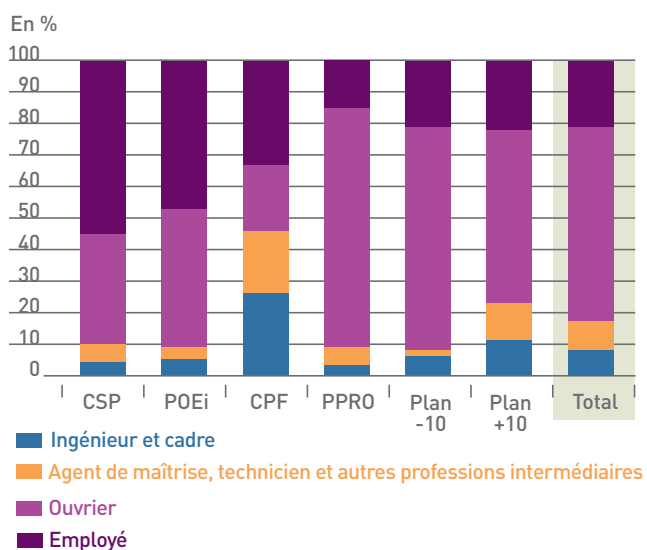
En 2015, seulement 1 112 salariés de la branche ont suivi une formation en mobilisant leur CPF, contre 34 170 salariés ayant fait valoir leur DIF en 2014.

Il est vrai que, contrairement au DIF, le CPF permet d'acquérir des compétences reconnues (qualification, certification, diplôme) ou le socle de connaissances et de compétences ; les autres formations éligibles au CPF doivent figurer sur une liste élaborée par les Conseils régionaux, les partenaires sociaux, et les branches professionnelles.



Caractéristiques des bénéficiaires des formations financées par l'OPCA Transports et Services

Répartition des bénéficiaires par catégorie socio-professionnelle

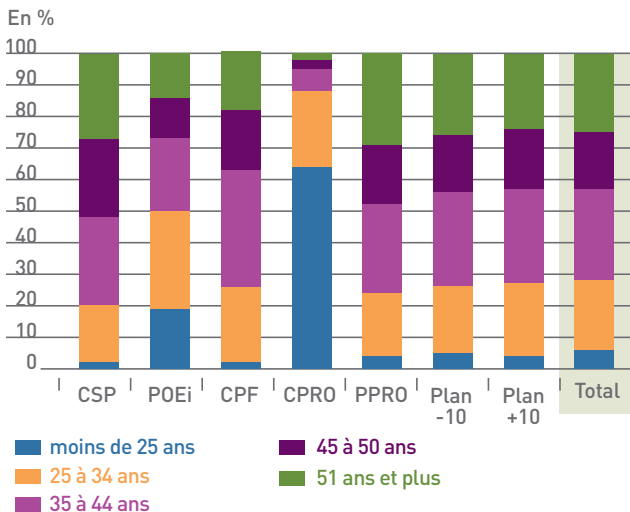


Près de la moitié des salariés ayant utilisé leur CPF en 2015 avait un statut de cadre ou technicien-agent de maîtrise, contre moins de 10 % des bénéficiaires des autres dispositifs.

Source : OPCA Transports et Services



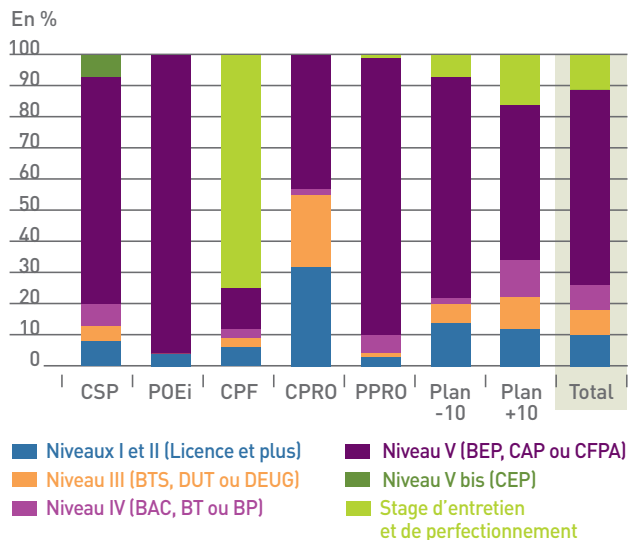
Répartition des bénéficiaires par âge



Source : OPCA Transports et Services

En 2015, un quart des personnes en emploi dans des entreprises de la branche, ou avec une promesse d'embauche, qui ont bénéficié d'une formation soutenue par l'OPCA Transports et Services, étaient âgés de plus de 50 ans, contre 7 % en 2014. Cette évolution s'explique largement par l'explosion des périodes de professionnalisation dont 30 % profitent à des salariés de plus de 50 ans.

Répartition des bénéficiaires par niveau de formation visé



Source : OPCA Transports et Services

Les trois quart des formations réalisées dans le cadre du CPF ne visaient pas l'obtention d'un diplôme ou d'une certification professionnelle inscrite au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), contrairement aux autres dispositifs largement tournés vers l'obtention d'une qualification.



ZOOM SUR LE CONTRAT INDIVIDUEL DE FORMATION (CIF)

Le congé individuel de formation (CIF) est un congé qui permet au salarié de s'absenter de son poste afin de suivre une formation pour se qualifier, évoluer ou se reconvertir. L'Observatoire des transitions professionnelles a réalisé une enquête auprès des bénéficiaires d'un CIF ayant suivi une formation entre juin 2013 et juin 2015. Elle permet en particulier de mieux appréhender les parcours professionnels à l'issue d'une formation en transport et logistique dans le cadre d'un CIF.

Avant la formation :

- Les bénéficiaires d'une formation en transport-logistique ont en moyenne 35 ans et une durée de vie active de 14 ans.
- 4 fois sur 10 ils occupaient déjà un emploi transport-logistique (transition interne).
- 18 % d'entre eux seulement étaient en CDD ou en intérim.
- 20 % des bénéficiaires du domaine étaient des conducteurs livreurs, coursiers, des conducteurs routiers, grands routiers, ou des conducteurs de véhicules de transport en commun.
- Ils sont souvent dans une démarche de qualification (23 % ne possédaient pas de diplôme avant d'entamer la formation).

Après la formation :

- Les personnes qui possédaient déjà un diplôme avant l'entrée en formation (Niveau I à V) réussissent mieux leur transition que les personnes non diplômées (niveau VI) : le taux d'échec au diplôme est plus important pour ces dernières.
 - Un an après la fin de leur formation, 54 % des bénéficiaires d'une formation de niveau V dans le domaine transport-logistique ont réalisé leur transition professionnelle : ils occupent un nouvel emploi en lien avec leur formation ; c'est 8 points de plus que l'ensemble des bénéficiaires d'une formation en CIF.
 - Les salariés en situation de transition interne ont moins souvent changé d'entreprise que les salariés en transition externe (54 % contre 67 %) : il est plus fréquent qu'ils reprennent leur poste initial (32 %) ou qu'ils changent de poste au sein de leur entreprise (14 %).
 - 61 % des personnes qui ont changé de poste après leur formation déclarent que leur salaire a progressé, soit 14 points de plus que pour l'ensemble des bénéficiaires d'une formation en CIF.
-

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Accompagnements de VAE financés par l'OPCA Transports et Services

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Marchandises	137	16	32	196	188	137
Voyageurs	51	1	3	28	27	32
Transport sanitaire	1	1		2	3	3
Total	189	18	35	226	218	172

Source : OPCA Transports et Services

En 2015, l'OPCA Transports et Services a financé dans la branche l'accompagnement de 172 validations des acquis de l'expérience (VAE), soit une baisse de 21 %.

VAE sur les diplômes

	2014			2015		
	Présentés	Validations partielles	Validations totales	Présentés	Validations partielles	Validations totales
Conduite						
CAP Conducteur routier « marchandises »	7	2	5	12	-	11
CAP Conducteur livreur de marchandises	5	0	5	4	1	2
CAP Déménageur sur véhicule utilitaire léger	2	0	2	-	-	-
CAP Agent d'accueil et de conduite routière - transport de voyageurs	20	0	20	28	-	27
BAC PRO Conducteur transport routier marchandises	43	15	26	34	8	21
Diplôme d'État d'ambulancier	10	7	-	4	4	-
Exploitation-Gestion						
BEP Logistique et transport	13	3	10	8	1	7
BAC PRO Transport	25	4	21	19	4	14
BAC PRO Logistique	243	31	195	329	37	271
BTS Transport et prestations logistiques	104	13	75	130	15	86
Manutention-magasinerie						
CAP Agent d'entreposage et de messagerie	23	1	22	63	-	60
Maintenance						
CAP Maintenance des véhicules automobiles option véhicules industriels	4	0	4	1	-	1
BAC PRO Maintenance de véhicules automobiles option : véhicules industriels	16	3	12	11	2	9
BTS Après vente automobile option véhicules industriels	9	2	6	14	3	9
TOTAL	524	81	403	657	75	518

Source : Ministère de l'Éducation nationale et Ministère de la santé (DREES)

Cependant, le nombre de candidats à la VAE pour l'obtention d'un diplôme d'État en transport-logistique a connu une hausse de 25 % en 2015, du fait de l'attrait pour le Bac Pro Logistique (+35 %), qui concentre

désormais la moitié des demandes de VAE pour les diplômes du domaine. 82 % des personnes qui ont postulé à l'obtention du Bac Pro Logistique par la VAE ont pleinement obtenu le diplôme (validation totale).



VAE sur les titres professionnels dans l'ensemble des centres (validations totales)

	2014		2015	
	présentés	admis	présentés	admis
Conduite				
Conducteur(trice)-livreur(se) sur véhicule utilitaire léger	7	6	14	14
Conducteur(trice) transport routier marchandises sur porteur	28	25	31	30
Conducteur(trice) du transport routier tous véhicules	9	8	47	44
Conducteur(trice) transport routier interurbain de voyageurs	71	57	14	14
Exploitation-gestion				
Assistant(e) d'exploitation en transport	1	1	1	1
Technicien(ne) d'exploit. transport terrestre marchandises	4	2	1	1
Technicien(ne) en logistique d'entreposage	46	36	35	19
Technicien(ne) supérieur(e) en transport option transitaire aérien et maritime	15	14	2	1
Technicien(ne) supérieur(e) en transport option transport terrestre	22	17	80	73
Technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises	-	-	3	3
Technicien(ne) supérieur(e) en méthodes et exploitation logistiques	20	15	15	12
Technicien(ne) supérieur(e) en transports de personnes	0	0	6	3
Manutention-magasinage				
Cariste d'entrepôt	57	45	154	91
Agent(e) magasinier(ère)	48	43	37	32
Préparateur(trice) de commandes en entrepôt	55	51	118	83
TOTAL	383	320	558	421

Source : DGEFP - Mission des politiques de formation et de qualification
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Les VAE sur les titres professionnels en transport et logistique ont bondi de 46 % en un an, tirées par les titres professionnels Cariste d'entrepôt (2,7 fois

plus qu'en 2014) et Préparateur-trice de commandes (2,1 fois plus qu'en 2014).

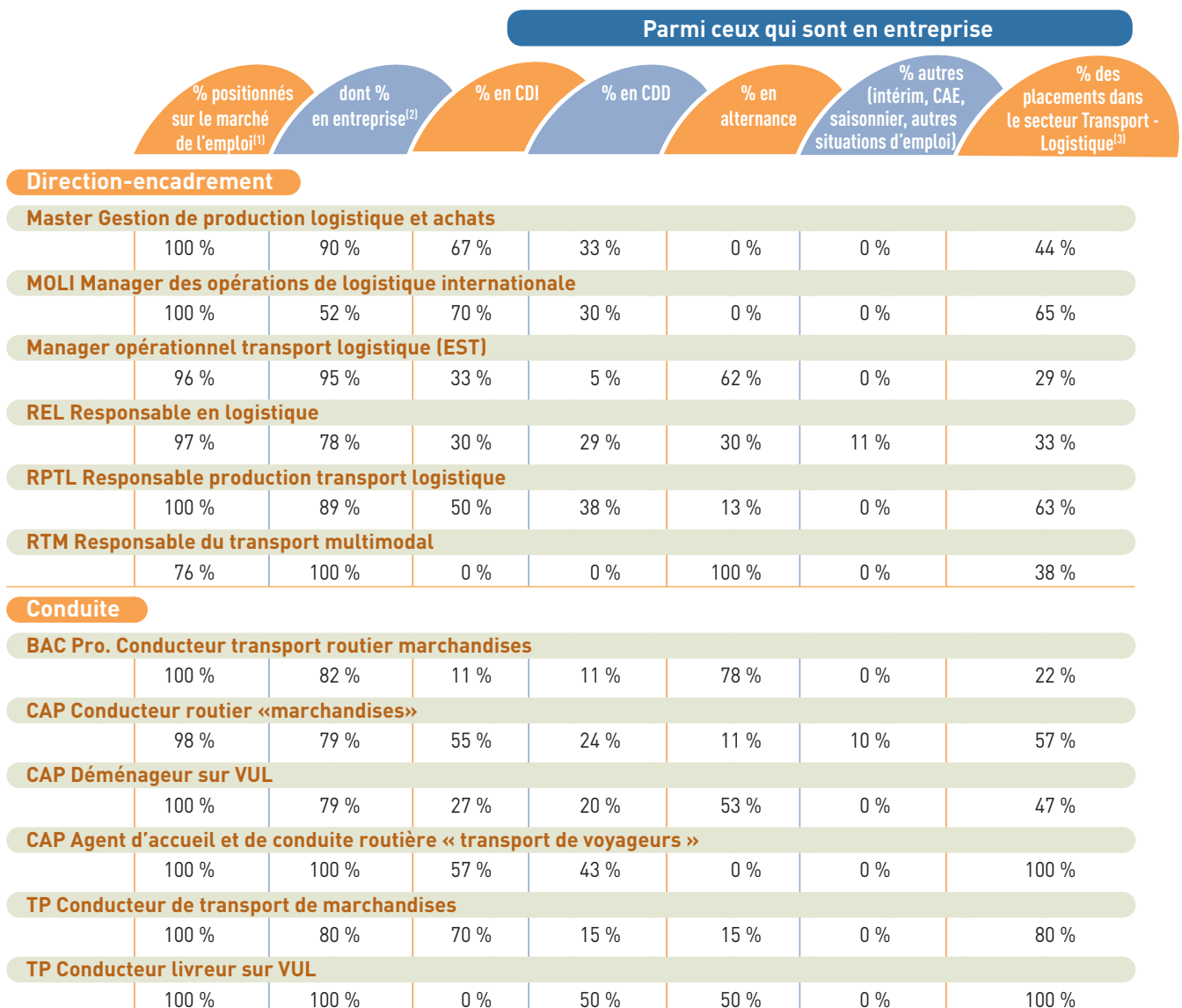


Insertion professionnelle

Situation professionnelle des apprentis

Près de 1 600 apprentis sortis en 2015 des écoles et CFA (Centre de Formation d'Apprentis) AFTRAL et Promotrans ont répondu aux enquêtes de placement six mois après la fin de leur formation en transport et logistique.

Situation des jeunes au moment de l'enquête





Suite du tableau

Parmi ceux qui sont en entreprise

	% positionnés sur le marché de l'emploi ⁽¹⁾	dont % en entreprise ⁽²⁾	% en CDI	% en CDD	% en alternance	% autres (intérim, CAE, saisonnier, autres situations d'emploi)	% des placements dans le secteur Transport - Logistique ⁽³⁾
Exploitation-gestion							
BTS Transport et prestations logistiques	96 %	81 %	37 %	11 %	48 %	2 %	55 %
TSMEL Technicien supérieur en méthode et exploitation logistique	96 %	81 %	29 %	10 %	45 %	16 %	30 %
BAC Pro. Transport	92 %	64 %	29 %	14 %	57 %	0 %	43 %
BAC Pro. Logistique	93 %	68 %	19 %	12 %	51 %	18 %	26 %
TSTL Technicien supérieur en transport logistique	94 %	94 %	27 %	20 %	47 %	7 %	47 %
Manutention-magasinerie							
CAP Agent d'entreposage et de messagerie	100 %	74 %	28 %	7 %	49 %	16 %	26 %
Maintenance							
BAC Pro. Maintenance des véhicules automobiles option véhicule industriel	93 %	76 %	50 %	11 %	39 %	0 %	18 %
CAP Maintenance des véhicules automobiles option véhicule industriel	94 %	76 %	14 %	14 %	77 %	0 %	45 %
TOTAL	96 %	77 %	40 %	18 %	33 %	10 %	45 %

(1) personnes positionnées sur le marché de l'emploi : en emploi (y compris alternance) ou demandeur d'emploi

(2) personnes en emploi (y compris alternance) parmi celles positionnées sur le marché du travail

(3) entendu dans un sens plus large que le champ conventionnel

Source : AFTRAL, Promotrans

96 % des sortants d'une formation en apprentissage en transport ou logistique sont positionnés sur le marché de l'emploi (en emploi ou en recherche d'emploi) six mois environ après la fin de leur formation. Parmi eux,

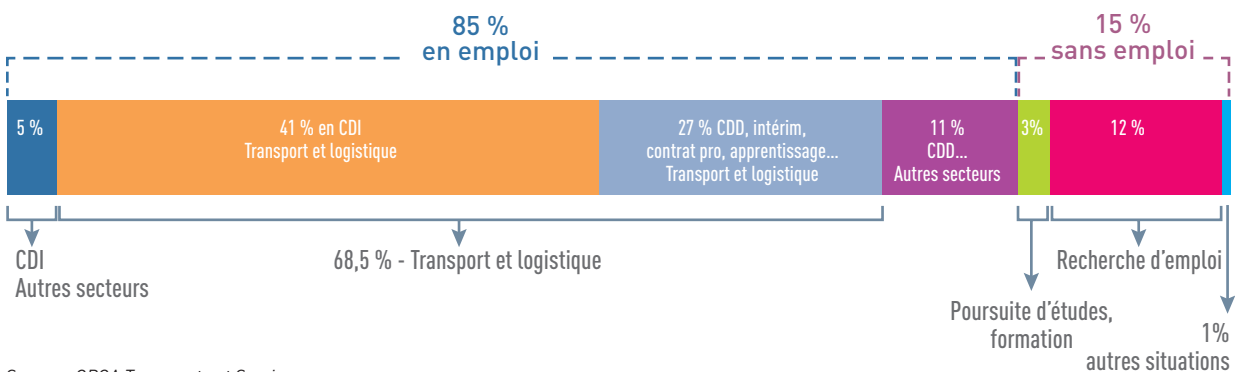
plus des trois quarts sont en entreprise. 40 % de ceux qui sont en entreprise ont un CDI et un tiers poursuivent un cursus en alternance.

Insertion professionnelle après un contrat de professionnalisation, une POEi, une POEc ou un CSP

Depuis début 2014, l'OPCA Transports et Services réalise des enquêtes qualité à destination des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation, d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou d'une préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEi).

A partir de 2015, les bénéficiaires d'une préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEc) ont aussi été contactés. Ces enquêtes permettent notamment de calculer le taux d'accès à l'emploi des bénéficiaires six mois après la fin de la formation.

Situation professionnelle six mois après la fin d'un contrat de professionnalisation

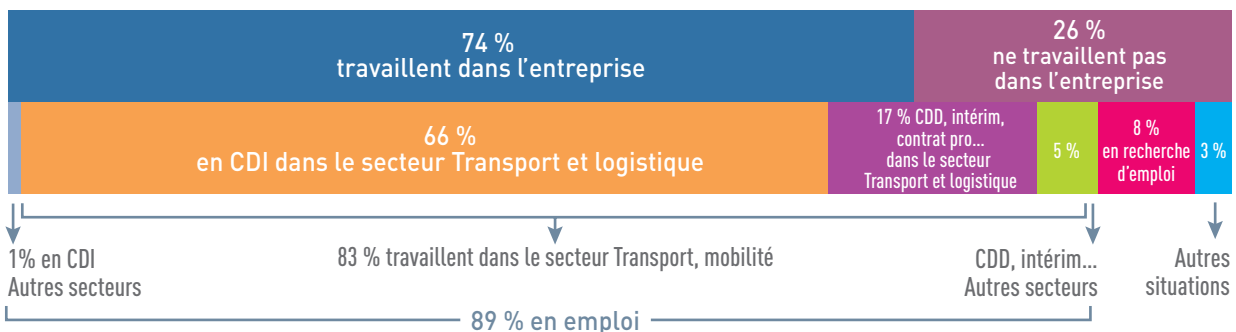


Source : OPCA Transports et Services

En 2015, 85 % des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation sont en emploi six mois après la fin de leur contrat ; 46 % sont en CDI et 38 % ont un autre

type de contrat (CDD, intérim...). 68,5 % des bénéficiaires sont en emploi dans les métiers du transport et de la mobilité.

Situation professionnelle six mois après la fin d'une préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEi)



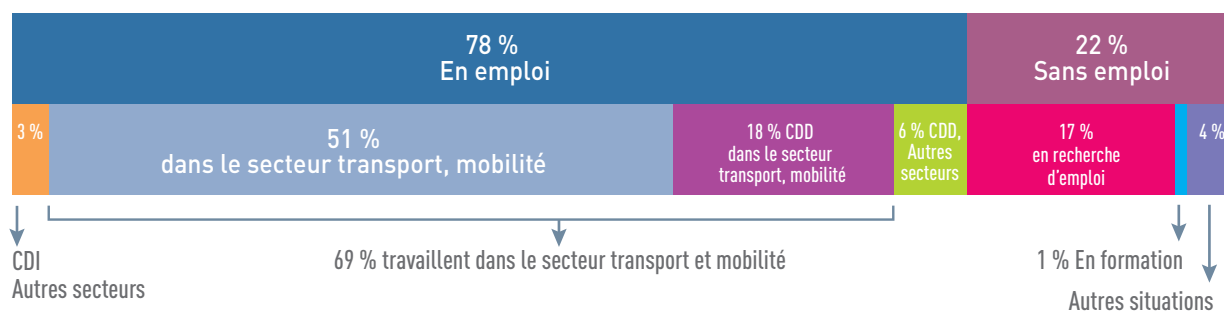
Source : OPCA Transports et Services

89 % des bénéficiaires d'une préparation opérationnelle à l'emploi individuelle terminée en 2015 sont en emploi six mois après la fin de leur formation ; 67 % sont en CDI et 21 % ont un autre

type de contrat (CDD, intérim, contrat de pro...). 89 % des bénéficiaires sont en emploi dans les métiers du transport et de la mobilité.



Situation professionnelle six mois après la fin d'une préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEc)

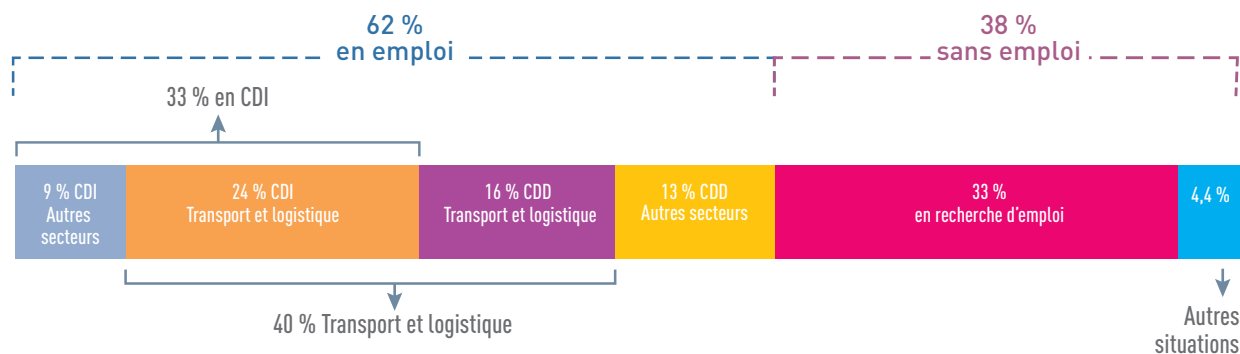


Source : OPCA Transports et Services

78 % des bénéficiaires d'une préparation opérationnelle à l'emploi collective terminée en 2015 sont en emploi six mois après la fin de leur formation ; 58 % sont en CDI et

24 % ont un autre type de contrat (CDD, intérim, contrat de pro...). 69 % des bénéficiaires sont en emploi dans les métiers du transport et de la mobilité.

Situation professionnelle six mois après la fin d'un contrat de sécurisation professionnelle



Source : OPCA Transports et Services

62 % des bénéficiaires d'un contrat de sécurisation professionnelle terminé en 2015 sont en emploi six mois après la fin de leur contrat ; 33 % sont en CDI

(dont gérant, créateur et repreneur d'entreprise) et 29 % en CDD. 40 % des bénéficiaires sont en emploi dans les métiers du transport et de la mobilité.

Prospective

Prévisions d'emploi

Évolution des effectifs 2016 par famille professionnelle (en pourcentage d'établissements)

	Augmentation	Stabilisation	Diminution	Ne se prononce pas
Direction	0 %	90 %	2 %	7 %
Gestion	2 %	88 %	2 %	8 %
Vente-Achats	3 %	81 %	2 %	14 %
Exploitation Transport	7 %	80 %	2 %	10 %
Logistique/Manutention/Magasinage	7 %	77 %	2 %	14 %
Conduite	21 %	65 %	4 %	10 %
Maintenance	3 %	80 %	2 %	16 %
Interprofessionnel	1 %	78 %	2 %	20 %
Ensemble	7 %	79 %	2 %	12 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Interrogés au premier semestre 2016, les employeurs sont largement plus nombreux à prévoir une augmentation des effectifs salariés dans leur établissement au cours de l'année 2016 plutôt que leur baisse. Le différentiel est même de 17 points entre le pourcentage d'établissements anticipant des créations

d'emplois à la conduite et le pourcentage de ceux qui redoutent des destructions d'emplois de conducteurs. Les prévisions sont également bien orientées pour les familles professionnelles Exploitation Transport et Logistique/manutention/magasinage, avec des différentiels de 5 points.

Évolution des effectifs 2016 par activité pour la famille professionnelle Conduite (en pourcentage d'établissements)

	Augmentation	Stabilisation	Diminution	Ne se prononce pas
TRM	19 %	66 %	4 %	11 %
TRV	32 %	53 %	7 %	8 %
DEM	18 %	63 %	5 %	14 %
LOC	27 %	62 %	4 %	7 %
AUX	18 %	63 %	8 %	12 %
PRL	13 %	75 %	0 %	12 %
TRS	23 %	65 %	2 %	10 %
Total	21 %	65 %	4 %	10 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans chacun des secteurs de la branche, les employeurs sont nettement plus nombreux à s'attendre à une hausse des effectifs de la famille professionnelle Conduite en 2016. En particulier, un tiers des établissements du

transport routier de voyageurs tablent même sur une progression des emplois de conducteurs routiers d'ici la fin de l'année 2016 au sein de leur structure.



Prévisions de recrutements

Répartition des établissements ayant des projets de recrutement en 2016 par activité

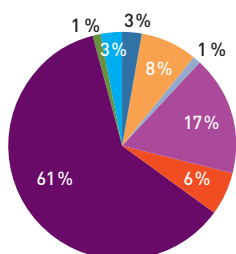
	Nombre d'établissement	En % d'établissements avec salariés	Evolution 2016/2015
TRM	7 213	32 %	15 %
TRV	2 175	56 %	16 %
DEM	478	36 %	21 %
LOC	411	37 %	45 %
AUX	1 616	37 %	0 %
PRL	555	43 %	31 %
TRS	2 461	47 %	20 %
Total	14 908	38 %	16 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

38 % des établissements interrogés début 2016 annonçaient des projets de recrutements d'ici la fin de l'année 2016 (ou des recrutements déjà réalisés en 2016), avec un pic de 56 % dans le transport routier de voyageurs, tous métiers confondus. Sur l'ensemble des secteurs de la branche, c'est 16 % d'intentions de recrutements supplémentaires comparativement aux intentions recueillies un an auparavant pour l'année 2015.

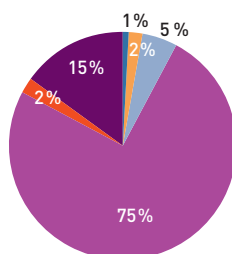
Répartition des projets de recrutements en 2016 par famille professionnelle et activité

Marchandises



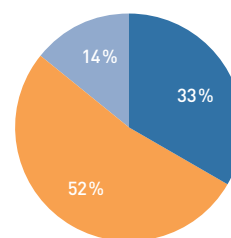
- Commerciale (vente-achat)
- Exploitation transport
- Exploitant logistique
- Manutentionnaire magasinier
- Conducteur VUL
- Conducteur PL
- Mécanicien
- Autre

Transport routier de voyageurs



- Commerciale (vente-achat)
- Exploitation transport
- Conducteur véhicule - de 9 places
- Conducteur véhicule 9 places et +
- Mécanicien
- Autre

Transport sanitaire




- Auxiliaire ambulancier
- Ambulancier DEA
- Autre

Source : Enquête Tableau de bord AFT

75 % des projets de recrutements dans le transport routier de voyageurs portent sur des postes de conducteurs routiers de véhicules de plus de 9 places. Plus de six projets de recrutement sur dix dans les établissements de l'activité Marchandises sont orientés vers des postes de conducteurs de véhicules lourds.

Dans le transport sanitaire, la majorité des intentions de recrutement s'expriment en faveur d'ambulanciers DEA (52 %).

Pourcentage d'employeurs éprouvant des difficultés de recrutement




	2015	2016
TRM	19 %	20 %
TRV	37 %	43 %
DEM	26 %	27 %
LOC	24 %	20 %
AUX	20 %	22 %
PRL	15 %	11 %
TRS	29 %	38 %
Total	22 %	25 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Le transport de personnes est confronté en 2016 à une accentuation des difficultés de recrutement. Désormais, 43 % des employeurs du transport routier de voyageurs témoignent de leurs difficultés (6 points de plus qu'en 2015) et 38 % des employeurs du transport sanitaire (9 points de plus). Dans ces secteurs, ce sont plus particulièrement les emplois de conducteurs de véhicules de plus de 9 places et d'ambulanciers DEA qui apparaissent comme les plus difficiles à pourvoir : ces postes concentrent respectivement 75 % et 60 % des difficultés formulées dans chacun des deux secteurs.

Estimations des effectifs au 31/12/2016

Effectifs estimés au 31/12/2016 par famille professionnelle



Dénominations	Clé de répartition	Estimation des effectifs fin 2016
DIRECTION	3,0 %	20 453
GESTION	4,9 %	33 876
VENTES/ACHATS	1,3 %	8 606
TECHNIQUES D'EXPLOITATION	8,4 %	57 594
MANUTENTION/MAGASINAGE	10,4 %	71 152
CONDUITE	68,1 %	468 277
TRANSPORT DE PERSONNES	20,0 %	137 370
- Transport de voyageurs	12,7 %	87 129
- Transport sanitaire	7,3 %	50 241
TRANSPORT DE MARCHANDISES	48,1 %	330 907
MAINTENANCE DES VÉHICULES ET DES MATÉRIELS	2,4 %	16 208
INTERPROFESSIONNEL	1,6 %	11 271
TOTAL	100,0 %	687 437

L'Observatoire estime que les effectifs salariés de la branche au sens de la CCNTR ont évolué de 2,8 % au cours de l'année 2016, soit 18 400 salariés supplémentaires en un an, ce qui porterait à 687 437 le nombre de salariés à fin 2016 dans les établissements des transports routiers et activités auxiliaires du

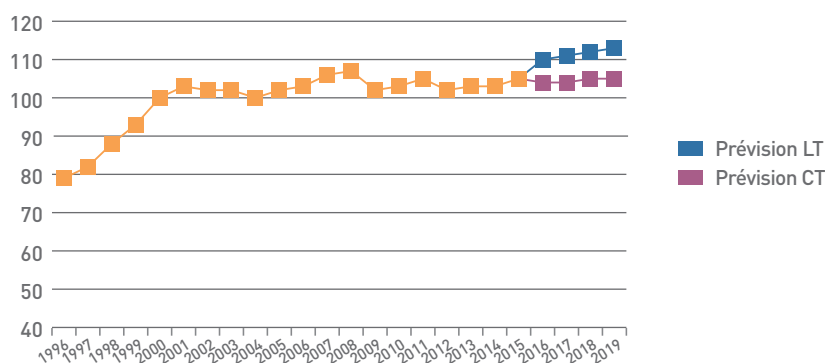
transport. Cette estimation se fonde sur les données disponibles quant à l'évolution de l'activité et de l'emploi sur les premiers trimestres de l'année 2016 et sur les travaux d'analyse et prévisions réalisés fin 2016 par chacun des OPTL régionaux.



ZOOM SUR UNE PROSPECTIVE QUANTITATIVE EMPLOI-FORMATION POUR LES CONDUCTEURS ROUTIERS DE VEHICULES DE TRANSPORT DE FRET

Le graphique suivant montre l'évolution en indice des effectifs salariés de conducteurs routiers dans l'activité Marchandises de la CCNTR.

Évolution des effectifs salariés de la famille professionnelle Conduite dans l'activité Marchandises (base 100 en 2000)



A partir du début des années 2000, il apparaît que leur rythme de croissance s'est clairement ralenti. Ainsi, la croissance des effectifs de conducteurs de fret dans la branche est passée de 1,5 % en moyenne annuelle entre 1996 et 2015, à 0,4 % sur la période récente 2010-2015.

Aussi, il est proposé de prolonger les tendances passées en s'appuyant :

- sur l'équation d'une droite de régression construite à partir des observations des seules 5 dernières années, c'est-à-dire de court terme (série « Prévision CT » dans le graphique ci-dessus).
- sur l'équation de la droite de régression construite à partir des données de plus long terme constituées depuis près de 20 ans (série « Prévision LT »).

Ces équations de droite sont utilisées ici comme des « modèles » simples permettant d'estimer des effectifs « en tendance » dans les prochaines années. Elles permettent de fournir des éléments de cadrage sous la forme d'une fourchette de valeurs s'inscrivant dans une continuité « au fil de l'eau », sans préjuger toutefois de l'impact de facteurs de rupture susceptibles d'infléchir la poursuite des tendances passées.

La fourchette haute est donnée par le prolongement des tendances de long terme, plus favorables à l'emploi de conducteurs routiers dans l'activité Marchandises que les tendances de court terme, qu'illustre la fourchette basse.

Sur la base des projections d'évolution des effectifs à la conduite, on en déduit une projection :

- des créations annuelles d'emplois de conducteurs routiers de transport de marchandises dans la branche.
- des besoins en renouvellement, qui recouvrent le remplacement des départs en fin de carrière (retraite et CFA) et des autres départs de l'emploi de conducteur routier (mobilité professionnelle).
- des besoins en formation d'accès au métier liés aux créations d'emploi et aux besoins en renouvellement.

Prospective des flux en recrutement et en formation initiale de conducteurs routiers de l'activité Marchandises dans la branche

	2017	2018	2019
HYPOTHESE HAUTE			
Créations d'emploi	2 984	2 984	2 984
Besoins en renouvellement	18 334	18 495	18 656
Besoins en formation initiale [créations d'emploi + besoins en renouvellement]	21 318	21 479	21 640
HYPOTHESE BASSE			
Créations d'emploi	584	584	584
Besoins en renouvellement	17 279	17 310	17 342
Besoins en formation initiale [créations d'emploi + besoins en renouvellement]	17 862	17 894	17 925

NB. Les besoins en renouvellement sont calculés en retenant une hypothèse d'ancienneté moyenne dans le métier de conducteur de véhicules de transport routier de marchandises de 18 ans et 6 mois (conformément à l'enquête EACT du Ministère en charge des transports).

In fine, selon les hypothèses de croissance de l'emploi, les besoins des entreprises de la branche (au sens de la CCTNR) en termes de primo-accédant aux métiers de la conduite de véhicules de transport de marchandises (y compris VUL) oscilleraient annuellement entre 17 800 et 21 700 salariés à l'horizon 2019. Cela correspond aux besoins en formation d'accès au métier de conducteurs de véhicules de transport routier de marchandises pour répondre aux seuls besoins de la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport. Pour autant, les besoins globaux en formation initiale pour ce métier sont plus élevés, car il convient de tenir compte aussi :

- d'une part des besoins des autres secteurs que ceux de la CCTNR pour des conducteurs routiers de véhicules de transport de marchandises.
- d'autre part des éventuels abandons en cours de formation ou changements d'orientation à l'issue de la formation.



LA METIÈRE EN NOIR



OBSERVATOIRE PROSPECTIF DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DANS LES TRANSPORTS ET LA LOGISTIQUE (OPTL)

66, avenue du Maine
75014 Paris
www.optl.fr
optl@optl.fr